



Second Session
Fortieth Parliament, 2009

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

Human Rights

Chair:

The Honourable A. RAYNELL ANDREYCHUK

Monday, February 23, 2009
Monday, March 2, 2009 (in camera)

Issue No. 1

Organization meeting

and

Future business of the committee (in camera)

INCLUDING:

THE FIRST REPORT OF THE COMMITTEE

(Rule 104 — Expenses incurred by the committee during
the Second Session of the Thirty-ninth Parliament)

Deuxième session de la
quarantième législature, 2009

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Droits de la personne

Présidente :

L'honorable A. RAYNELL ANDREYCHUK

Le lundi 23 février 2009
Le lundi 2 mars 2009 (à huis clos)

Fascicule n° 1

Réunion d'organisation

et

Travaux futurs du comité (à huis clos)

Y COMPRIS :

LE PREMIER RAPPORT DU COMITÉ

(L'article 104 — les dépenses encourues du comité au cours
de la deuxième session de la trente-neuvième législature)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON
HUMAN RIGHTS

The Honourable A. Raynell Andreychuk, *Chair*

The Honourable Mobina S. B. Jaffer, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Brazeau	Martin
Dallaire	Munson
* Cowan	Nancy Ruth
(or Tardif)	Pépin
Goldstein	Poy
* LeBreton, P.C.	
(or Comeau)	
*Ex officio members	

(Quorum 4)

Change in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Munson replaced the Honourable Senator Jaffer (*March 2, 2009*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
DROITS DE LA PERSONNE

Présidente : L'honorable A. Raynell Andreychuk

Vice-présidente : L'honorable Mobina S. B. Jaffer

et

Les honorables sénateurs :

Brazeau	Martin
Dallaire	Munson
* Cowan	Nancy Ruth
(ou Tardif)	Pépin
Goldstein	Poy
* LeBreton, C.P.	
(ou Comeau)	
* Membres d'office	

(Quorum 4)

Modification de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Munson a remplacé l'honorable sénateur Jaffer (*le 2 mars 2009*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Monday, February 23, 2009

(1)

[English]

The Senate Committee on Human Rights met this day at 6:05 p.m., in room 257-East Block, for the purpose of organization, pursuant to rule 88.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Brazeau, Dallaire, Goldstein, Jaffer, Martin and Nancy Ruth (7).

In attendance: Julian Walker and Jennifer Bird, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to rule 88, the clerk of the committee presided over the election of the chair.

The Honourable Senator Jaffer moved that the Honourable Senator Andreychuk do take the chair of the committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Andreychuk took the chair.

The Honourable Senator Andreychuk moved that the Honourable Senator Jaffer be deputy chair of this committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Jaffer moved:

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be composed of the chair, the deputy chair, and one other member of the committee, to be designated after the usual consultation; and

That the subcommittee be empowered to make decisions on behalf of the committee with respect to its agenda, to invite witnesses and to schedule hearings.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Nancy Ruth moved:

That the committee print copies of its proceedings; and

That the chair be authorized to adjust this number to meet demand.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Martin moved:

That, pursuant to rule 89, the chair be authorized to hold meetings, to receive and authorize the printing of the evidence when a quorum is not present, provided that a member of the committee from both the government and the opposition be present.

The question being put on the motion, it was adopted.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le lundi 23 février 2009

(1)

[Traduction]

Le Comité permanent des droits de la personne tient aujourd'hui sa séance d'organisation à 18 h 5, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, conformément à l'article 88 du Règlement.

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Brazeau, Dallaire, Goldstein, Jaffer, Martin et Nancy Ruth (7).

Également présents : Julian Walker et Jennifer Bird, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'article 88 du Règlement, le greffier du comité préside à l'élection du président.

L'honorable sénateur Jaffer propose que l'honorable sénateur Andreychuk soit élue présidente du comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Andreychuk prend place au fauteuil.

L'honorable sénateur Andreychuk propose que l'honorable sénateur Jaffer soit élue vice-présidente du comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Jaffer propose :

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit composé de la présidente, de la vice-présidente et d'un autre membre du comité désigné après les consultations d'usage; et

Que le sous-comité soit autorisé à prendre des décisions au nom du comité relativement au programme, à inviter les témoins et à établir l'horaire des audiences.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Nancy Ruth propose :

Que le comité fasse imprimer des exemplaires de ses délibérations; et

Que le président soit autorisé à déterminer le nombre d'exemplaires à imprimer pour répondre à la demande.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin propose :

Que, conformément à l'article 89 du Règlement, la présidente soit autorisée à tenir des réunions pour entendre des témoignages et à en permettre la publication en l'absence de quorum, pourvu qu'un représentant du gouvernement et un représentant de l'opposition soit présents.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

The Honourable Senator Brazeau moved:

That the committee adopt the draft first report, prepared in accordance with rule 104.

After debate, the question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Dallaire moved:

That the committee ask the Library of Parliament to assign analysts to the committee;

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to retain the services of such experts as may be required by the work of the committee; and

That the chair, on behalf of the committee, direct the research staff in the preparation of studies, analyses, summaries, and draft reports.

After debate, the question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Martin moved:

That, pursuant to section 7, Chapter 3:06 of the *Senate Administrative Rules*, authority to commit funds be conferred individually on the chair, the deputy chair and the clerk of the committee;

That, pursuant to section 8, Chapter 3:06 of the *Senate Administrative Rules*, authority for certifying accounts payable by the committee be conferred individually on the chair, the deputy chair and the clerk of the committee; and

That, notwithstanding the foregoing, in cases related to consultants and personnel services, the authority to commit funds and certify accounts be conferred jointly on the chair and deputy chair.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Nancy Ruth moved:

That the committee empower the Subcommittee on Agenda and Procedure to designate, as required, one or more members of the committee and/or such staff as may be necessary to travel on assignment on behalf of the committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Brazeau moved:

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to:

- 1) determine whether any member of the committee is on "official business" for the purposes of paragraph 8(3)(a) of the Senators Attendance Policy, published in the *Journals of the Senate* on Wednesday, June 3, 1998; and

L'honorable sénateur Brazeau propose :

Que le comité adopte l'ébauche du premier rapport, préparée conformément à l'article 104 du Règlement.

Après discussion, la motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Dallaire propose :

Que le comité demande à la Bibliothèque du Parlement d'affecter des analystes au comité;

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à faire appel aux services des experts-conseils dont le comité peut avoir besoin dans le cadre de ses travaux; et

Que la présidente, au nom du comité, dirige le personnel de recherche dans la préparation d'études, d'analyses, de résumés et de projets de rapport.

Après discussion, la motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin propose :

Que, conformément à l'article 7, chapitre 3:06, du *Règlement administratif du Sénat*, l'autorisation d'engager les fonds du comité soit accordée individuellement à la présidente, à la vice-présidente et au greffier du comité;

Que, conformément à l'article 8, chapitre 3:06, du *Règlement administratif du Sénat*, l'autorisation d'approuver les comptes à payer au nom du comité soit accordée individuellement à la présidente, à la vice-présidente et au greffier du comité; et

Que, nonobstant ce qui précède, lorsqu'il s'agit de services de consultants et de personnel, l'autorisation d'engager des fonds et d'approuver les comptes à payer soit accordée conjointement à la présidente et à la vice-présidente.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Nancy Ruth propose :

Que le comité autorise le Sous-comité du programme et de la procédure à désigner, au besoin, un ou plusieurs membres du comité, de même que le personnel nécessaire, qui se déplaceront au nom du comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Brazeau propose :

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à :

- 1) déterminer si un membre du comité remplit un « engagement officiel » au sens de l'article 8(3)(a) de la politique relative à la présence des sénateurs, publiée dans les *Journaux du Sénat* du mercredi 3 juin 1998; et

- 2) consider any member of the committee to be on “official business” if that member is: (a) attending a function, event or meeting related to the work of the committee; or (b) making a presentation related to the work of the committee; and

That the subcommittee report at the earliest opportunity any decisions taken with respect to the designation of members of the committee travelling on committee business.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Nancy Ruth moved:

That, pursuant to the Senate guidelines for witness expenses, the committee may reimburse reasonable travelling and living expenses for one witness from any one organization and payment will take place upon application, but that the chair be authorized to approve expenses for a second witness should there be exceptional circumstances.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Jaffer moved:

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be empowered to allow coverage by electronic media of the committee’s public proceedings with the least possible disruption of its hearings at its discretion.

The chair informed members of the committee’s meeting time, Mondays 6:00 to 8:00 p.m.

After discussion, it was agreed that there would be further consultation with the leadership concerning the committee’s timeslot.

The committee proceeded to discuss a draft agenda.

The chair drew the attention of the committee to the hard work of Laura Barnett, former analyst to the committee, and Jessica Richardson, former clerk of the committee.

It was agreed that the chair send letters of appreciation on behalf of the committee to Ms. Barnett and Ms. Richardson.

At 7:10 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Monday, March 2, 2009

(2)

[*English*]

The Senate Committee on Human Rights met in camera this day at 6:35 p.m., in room 257 East Block, the chair, the Honourable A. Raynell Andreychuk, Chair, presiding.

- 2) considérer qu’un membre du comité remplit un « engagement officiel » si ce membre : a) assiste à une réception, à une activité ou à une réunion se rapportant aux travaux du comité; ou b) fait un exposé ayant trait aux travaux du comité; et

Que le sous-comité fasse rapport à la première occasion de ses décisions relatives aux membres du comité qui voyagent pour les affaires du comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L’honorable sénateur Nancy Ruth propose :

Que, conformément aux lignes directrices du Sénat concernant les frais de déplacement des témoins, le comité rembourse les dépenses raisonnables de voyage et d’hébergement à un témoin par organisme, après qu’une demande de remboursement aura été présentée, mais que la présidente soit autorisée à permettre le remboursement de dépenses à un deuxième témoin de ce même organisme en cas de circonstances exceptionnelles.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L’honorable sénateur Jaffer propose :

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à permettre la diffusion des délibérations publiques du comité par les médias d’information électroniques, de manière à déranger le moins possible les travaux.

La présidente informe les membres que le comité se réunit les lundis, de 18 heures à 20 heures.

Après discussion, il est convenu de consulter les leaders au sujet de l’horaire des réunions du comité.

Le comité examine un projet d’ordre du jour.

La présidente attire l’attention du comité sur l’important travail accompli par Laura Barnett, ancienne analyste du comité, et Jessica Richardson, ancienne greffière du comité.

Il est convenu que la présidente envoie des lettres de remerciement, au nom du comité, à Mme Barnett et à Mme Richardson.

À 19 h10, le comité suspend ses travaux jusqu’à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le lundi 2 mars 2009

(2)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des droits de la personne se réunit aujourd’hui, à huis clos, à 18 h 35, dans la pièce 257 de l’édifice de l’Est, sous la présidence de l’honorable A. Raynell Andreychuk (*présidente*).

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Brazeau, Dallaire, Goldstein, Martin, Munson, Nancy Ruth, Pépin and Poy (9).

Other senator present: The Honourable Senator Stratton (1).

In attendance: Julian Walker and Jennifer Bird, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

The committee was informed of the unavoidable absence of the chair, where upon the clerk presided over the election of an acting chair.

The Honourable Senator Poy moved that the Honourable Senator Dallaire serve as acting chair until the arrival of the chair.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Dallaire took the chair.

At 6:52 p.m., the Honourable Senator Andreychuk took the chair.

The committee proceeded to the consideration of a draft agenda.

At 8:00 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Brazeau, Dallaire, Goldstein, Martin, Munson, Nancy Ruth, Pépin et Poy (9).

Autre sénateur présent : L'honorable sénateur Stratton (1).

Également présents : Julian Walker et Jennifer Bird, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Le comité ayant été informé de l'absence inévitable de la présidente, le greffier préside à l'élection d'un président suppléant.

L'honorable sénateur Poy propose que l'honorable sénateur Dallaire agisse à titre de président suppléant en attendant l'arrivée de la présidente.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Dallaire prend place au fauteuil.

À 18 h 52, l'honorable sénateur Andreychuk assume la présidence du comité.

Le comité examine un projet d'ordre du jour.

À 20 heures, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

Adam Thompson

Clerk of the Committee

REPORT OF THE COMMITTEE

Tuesday, February 24, 2009

The Standing Senate Committee on Human Rights has the honour to table its

FIRST REPORT

Your committee, which was authorized by the Senate to incur expenses for the purpose of its examination and consideration of such matters as were referred to it, reports, pursuant to Rule 104(2), that the expenses incurred for that purpose during the Second Session of the Thirty-ninth Parliament are as follows:

1. With respect to its studies of legislation:	
Professional and Other Services:	\$3,875
Transport and Communications:	—
All other expenditures:	—
Witness Expenses:	<u>4,763</u>
Total:	\$8,638

Your committee examined 4 bills, 2 of which were reported without amendment:

Bill C-21, An Act to amend the Canadian Human Rights Act;

Bill C-42, An Act to amend the Museums Act and to make consequential amendments to other Acts.

Your committee reported the following bill with amendments:

Bill C-280, An Act to Amend the Immigration and Refugee Protection Act (coming into force of section 110, 111 and 171).

Finally, your committee was referred the following bill, but did not complete its examination prior to the dissolution of the 39th Parliament:

Bill S-218, An Act to amend the Immigration and Refugee Protection Act and to enact certain other measures, in order to provide assistance and protection to victims of human trafficking.

2. With respect to its special study on the employment equity in the federal public service:

Professional and Other Services:	\$1,410
Transport and Communications:	—
All other expenditures:	—
Witness Expenses:	<u>3,724</u>
Total:	\$5,134

3. With respect to monitoring the implementation of recommendations contained in the Committee's report entitled *Children: The Silenced Citizens: Effective Implementation of Canada's International Obligations with Respect to the Rights of Children*, tabled in the Senate on April 25, 2007:

Professional and Other Services:	\$1,021
Transport and Communications:	92,994
All other expenditures:	28
Witness Expenses:	<u>2,185</u>
Total:	\$96,228

RAPPORT DU COMITÉ

Le mardi 24 février 2009

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne a l'honneur de déposer son

PREMIER RAPPORT

Votre comité, qui a été autorisé par le Sénat à engager des dépenses aux fins d'examiner toutes questions qui lui ont été renvoyées, dépose, conformément à l'article 104(2) du Règlement, le relevé suivant des dépenses encourues à cette fin au cours de la dixième session de la trente-neuvième législature :

1. Relativement à ses études de la législation :	
Services professionnels et autres :	3 875 \$
Transport et communications :	—
Autres dépenses :	—
Dépenses des témoins :	<u>4 763 \$</u>
Total :	8 638 \$

Le comité a étudié 4 projets de loi. De ce nombre, 2 ont fait l'objet d'un rapport sans amendement :

Le projet de loi C-21, Loi modifiant la loi canadienne sur les droits de la personne;

Le projet de loi C-42, Loi modifiant la Loi sur les musées et d'autres lois en conséquence.

Votre comité a présenté un rapport avec amendements pour le projet de loi suivant :

Le projet de loi C-280, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (entrée en vigueur des articles 110, 111 et 171).

Finalement, votre comité a été renvoyé le projet de loi suivant mais n'a pas pu compléter son examen avant la dissolution du 39^e Parlement :

Le projet de loi S-218, loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et édictant certaines autres mesures afin de fournir aide et protection aux victimes du trafic de personnes.

2. Relativement à son étude spéciale sur les pratiques d'embauche et de promotion de la Fonction publique :

Services professionnels et autres :	1 410 \$
Transport et communications :	—
Autres dépenses :	—
Dépenses des témoins :	<u>3 724 \$</u>
Total :	5 134 \$

3. En ce qui a trait à surveiller la mise en oeuvre des recommandations contenues dans son rapport intitulé *Les enfants : des citoyens sans voix — Mise en oeuvre efficace des obligations internationales du Canada relatives aux droits des enfants*, qui a été déposé au Sénat le 25 avril 2007 :

Services professionnels et autres :	1 021 \$
Transport et communications :	92 994 \$
Autres dépenses :	28 \$
Dépenses des témoins :	<u>2 185 \$</u>
Total :	96 228 \$

In addition to the expenses for the examination of legislation and for its special studies as set out above, your committee also incurred general postal charges in the amount of \$70.00.

During the session under consideration, your committee considered 9 orders of reference, including 4 bills, held 18 meetings and heard more than 40 hours of testimony from 105 witnesses. In total, your committee produced 13 reports.

Respectfully submitted,

Outre les dépenses listées ci-dessus encourues aux fins d'examen de mesures législatives ou dans le cadre de ses études spéciales, votre comité a encouru des frais généraux de poste s'élevant à 70.00 \$

Durant la session en cause, votre comité a examiné 9 ordres de renvoi, dont 4 projets de loi, tenu 18 réunions, entendu plus de 40 heures de témoignages de 105 témoins. Au total, votre comité a produit 13 rapports.

Respectueusement soumis,

La présidente,

RAYNELL ANDREYCHUK

Chair

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, February 23, 2009

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 6:05 p.m., pursuant to rule 88 of the *Rules of the Senate*, to organize the activities of the committee.

[English]

Adam Thompson, Clerk of the Committee: Honourable senators, as clerk of your committee, it is my duty to preside over the election of the chair and I am prepared to receive nominations to that effect.

Senator Jaffer: I nominate Senator Andreychuk.

Mr. Thompson: Are there other nominations? Seeing none, it is moved by the Honourable Senator Jaffer that Senator Andreychuk do take the chair of this committee. Are honourable senators agreed?

Hon. Senators: Agreed.

Mr. Thompson: I invite Senator Andreychuk to take the chair.

Senator Raynell Andreychuk (Chair) in the chair.

The Chair: I thank honourable senators for their confidence in me to chair this committee. The topic of human rights is important and members of this committee have always acted in a non-partisan way. We have served the cause of human rights generally, both globally and in Canadian matters. I am pleased to see new members present today as well as former members. This committee is yours so after the organizational part of the meeting, I will provide a quick idea of what we have done and ask members to consider where to go from here.

With pleasure, I move that the Honourable Senator Mobina Jaffer be deputy chair of this committee. Are honourable senators agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Do you want to say a few words?

Senator Jaffer: No, thank you.

The Chair: Item 3 is:

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be composed of the chair, the deputy chair, and one other member of the committee, to be designated after the usual consultation; and

That the subcommittee be empowered to make decisions on behalf of the committee with respect to its agenda, to invite witnesses, and to schedule hearings.

Senator Jaffer: I so move.

The Chair: Are honourable senators agreed?

Hon. Senators: Agreed.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 23 février 2009

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 18 h 5, conformément à l'article 88 du *Règlement du Sénat*, pour tenir sa séance d'organisation.

[Traduction]

Adam Thompson, greffier du comité : Honorables sénateurs, en ma qualité de greffier du comité, j'ai le devoir de présider à l'élection à la présidence et je suis prêt à recevoir les motions à cet effet.

Le sénateur Jaffer : Je propose le sénateur Andreychuk.

M. Thompson : Y a-t-il d'autres candidatures? Non? L'honorable sénateur Jaffer propose que le sénateur Andreychuk soit élue présidente du comité. Les honorables sénateurs sont-ils d'accord?

Des voix : D'accord.

M. Thompson : J'invite le sénateur Andreychuk à prendre place au fauteuil.

Le sénateur Raynell Andreychuk (présidente) occupe le fauteuil.

La présidente : Je vous remercie, honorables sénateurs, de la confiance que vous m'accordez à titre de présidente du comité. La question des droits de la personne est importante, et les membres du comité agissent toujours sans la moindre partisanerie. Nous servons la cause des droits de la personne en général, autant sur le plan mondial qu'en ce qui a trait aux questions canadiennes. Je suis heureuse de voir qu'il y a ici de nouveaux membres, ainsi que des anciens. Ce comité est le vôtre, et après la partie organisationnelle de la séance, je vous donnerai un bref aperçu de ce que nous avons accompli jusqu'ici et je demanderai aux sénateurs de songer à ce que nous allons faire à partir de maintenant.

C'est avec plaisir que je propose que l'honorable sénateur Mobina Jaffer soit élue vice-présidente du comité. Les honorables sénateurs sont-ils d'accord?

Des voix : D'accord.

La présidente : Désirez-vous dire quelques mots?

Le sénateur Jaffer : Non, merci.

La présidente : La troisième motion est la suivante :

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit composé de la présidente, de la vice-présidente et d'un autre membre du comité désigné après les consultations d'usage; et

Que le sous-comité soit autorisé à prendre des décisions au nom du comité relativement au programme, à inviter les témoins et à établir l'horaire des audiences.

Le sénateur Jaffer : J'en fais la proposition.

La présidente : Les honorables sénateurs sont-ils d'accord?

Des voix : D'accord.

The Chair: To clarify this process for our new members, these items are procedural motions that the Senate suggests for all committees, in keeping with the *Rules of the Senate*. However, if you have any questions about the intent of these motions or about the consequences of passing them, I will try to respond. However, I am sure our clerk will do a better job than I can on answering those questions.

We now move to item 4:

That the committee print its proceedings; and

That the chair be authorized to set the number to meet demand.

Senator Nancy Ruth: I so move.

The Chair: Is it agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Item 5 is authorization to hold meetings and to print evidence when quorum is not present.

That, pursuant to rule 89, the chair be authorized to hold meetings, to receive and authorize the printing of the evidence when a quorum is not present, provided that a member of the committee from both the government and the opposition be present.

Senator Martin: I so move.

The Chair: Is it agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Item 6 is the financial report.

That the committee adopt the draft first report, prepared in accordance with rule 104.

I will turn to the clerk to speak to the budget that has been circulated.

Mr. Thompson: Honourable senators, you should have received a copy of this draft report. This report is required by the rules at the beginning of each session.

Senator Nancy Ruth: What does it look like?

The Chair: It is on your desk.

Mr. Thompson: The rule requires that each committee at the beginning of each session report on the funds expended in the previous session. Because of the short session for the First Session of the Fortieth Parliament, we are now addressing the expenditures in the Second Session of the Thirty-ninth Parliament.

As you can see, the total expenditures with respect to our legislation were \$8,638. Total expenditures with respect to the special study on employment equity in the federal public service were \$5,134 and total expenditures with respect to the study on children were \$96,228.

La présidente : J'aimerais expliquer ce processus à nos nouveaux membres. Ces dispositions sont des motions de procédure suggérées par le Sénat à tous les comités, conformément au *Règlement du Sénat*. Toutefois, si vous avez des questions à propos de l'objet de ces motions ou des conséquences de leur adoption, je vais essayer d'y répondre. Je crois cependant que notre greffier pourrait le faire beaucoup mieux que moi.

Passons maintenant à la quatrième motion, qui se lit comme suit :

Que le comité fasse imprimer ses délibérations; et

Que la présidente soit autorisée à fixer la quantité en fonction des besoins.

Le sénateur Nancy Ruth : J'en fais la proposition.

La présidente : Êtes-vous d'accord?

Des voix : D'accord.

La présidente : Le point 5 porte sur l'autorisation à tenir des réunions et à imprimer des témoignages en l'absence de quorum. Voici la motion :

Que, conformément à l'article 89 du Règlement, la présidente soit autorisée à tenir des réunions pour entendre des témoignages et à en permettre la publication en l'absence de quorum, pourvu qu'un représentant du gouvernement et un représentant de l'opposition soient présents.

Le sénateur Martin : J'en fais la proposition.

La présidente : Êtes-vous d'accord?

Des voix : D'accord.

La présidente : La sixième motion porte sur le rapport financier.

Que le comité adopte l'ébauche du premier rapport, préparé conformément à l'article 104 du Règlement.

Je vais demander au greffier de vous parler du document sur le budget qui a été distribué.

M. Thompson : Honorables sénateurs, vous devriez avoir reçu une copie de ce projet de rapport. Selon le Règlement, ce rapport doit être présenté au début de chaque session.

Le sénateur Nancy Ruth : De quoi a-t-il l'air?

La présidente : Il est devant vous.

M. Thompson : Le Règlement exige que chaque comité, au début de chaque session, fasse rapport sur les sommes dépensées à la session précédente. Étant donné que la première session de la 40^e législature a été très brève, nous nous penchons actuellement sur les dépenses encourues au cours de la deuxième session de la 39^e législature.

Comme vous pouvez le voir, les dépenses totales relatives à l'étude des projets de loi se sont élevées à 8 638 \$, celles liées à l'étude spéciale sur les pratiques d'embauche et de promotion de la fonction publique ont atteint 5 134 \$, et celles encourues dans le cadre de l'étude sur les enfants ont été de 96 228 \$.

You will also note that general postal charges of \$70 were incurred. For senators' information, while we report the expenditures for witness expenses and general postage in our rule 104 report, they are not paid out of the committee's budget. These expenses come from a central budget administered by the committee's directorate. For accountability purposes, each committee reports them through this report.

The Chair: Do I have a mover?

Senator Brazeau: I so move.

The Chair: Is it agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: We will move to item 7, research staff.

That the committee ask the Library of Parliament to assign analysts to the committee;

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to retain the services of such experts as may be required by the work of the committee; and

That the chair, on behalf of the committee, direct the research staff in the preparation of studies, analyses, summaries and draft reports.

May I have a mover?

Senator Dallaire: I so move.

The Chair: Question?

Senator Nancy Ruth: Can we expand the motion beyond the direction of the chair, to include the steering committee. This is no particular reference to you, Madam Chair; it is only that there is too much power.

The Chair: I have never felt that power.

Senator Nancy Ruth: I understand that could be true, but I would like the motion expanded so the steering committee has a say in it.

The Chair: That is how we work and until we have a problem, I think we should follow the rules set down so there is continuity and consistency between committees.

I do not take the request for amendment as a personal affront; I think only that the motion is the routine of the group.

For your information, I have been part of many steering committees, and I think that these things are not the kinds of things that chairs would do on their own anyway — to engage staff, et cetera.

Vous remarquerez également que le comité a payé des frais généraux de poste s'élevant à 70 \$. Je tiens à informer les sénateurs que même si nous déclarons dans notre rapport les dépenses encourues pour les témoins et les frais généraux de poste conformément à l'article 104 du Règlement, ces dépenses ne sont pas comprises dans le budget du comité. Elles sont prévues dans un budget central administré par la direction des comités. Aux fins de la reddition de comptes, chaque comité les déclare dans son rapport.

La présidente : Quelqu'un veut-il proposer la motion?

Le sénateur Brazeau : J'en fais la proposition.

La présidente : Êtes-vous d'accord?

Des voix : D'accord.

La présidente : Voici maintenant la septième motion, qui porte sur le personnel de recherche :

Que le comité demande à la Bibliothèque du Parlement d'affecter des analystes au comité;

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à faire appel aux services d'experts-conseils dont le comité peut avoir besoin dans le cadre de ses travaux; et

Que la présidente, au nom du comité, dirige le personnel de recherche dans la préparation d'études, d'analyses, de résumés et de projets de rapport.

Quelqu'un peut-il en faire la proposition?

Le sénateur Dallaire : Je propose la motion.

La présidente : Y a-t-il des questions?

Le sénateur Nancy Ruth : Pourrions-nous inclure le comité de direction dans la motion, en plus de la présidente, afin qu'il puisse lui aussi diriger le personnel de recherche? Cela n'a rien à voir avec vous, madame la présidente; c'est simplement que cela vous donne trop de pouvoir.

La présidente : Je n'ai jamais eu l'impression d'avoir autant de pouvoir.

Le sénateur Nancy Ruth : Je comprends, mais j'aimerais que la motion soit élargie afin que le comité de direction ait son mot à dire.

La présidente : C'est ainsi que nous fonctionnons, et à moins qu'il y ait un problème, je crois que nous devrions suivre les règles établies afin de garantir la continuité et la cohérence entre les comités.

Je ne considère pas cette demande d'amendement comme un affront personnel; je crois simplement que la motion est tout à fait courante.

Sachez que j'ai siégé à bien des comités de direction, et je pense que ce n'est pas le genre de tâche dont les présidents s'acquitteraient seuls de toute façon — par exemple, embaucher du personnel.

In my opinion, either contract people or staff members from the Library of Parliament have always been available for the whole committee, and certainly within the steering committee. I also think that going outside the contract involves the steering committee. Chairs cannot change contracts on their own.

The Clerk: That is right.

The Chair: On the financial end, if we go beyond the Library of Parliament, that contract involves the steering committee.

Senator Nancy Ruth: All right.

Senator Dallaire: On item 7 at the bottom, it says that the subcommittee “retain the services of such experts that may be required” to work on the committee. One is nearly complementary to the other.

We can participate in directing research and so on, I gather, under that rubric.

The Chair: Research staff prepare the report. Usually the chair goes through the report for the first look to say, “Is that what we were thinking about?” After it goes through that first look, it then goes to the steering committee. They make amendments and changes, and then it goes to the full committee. That has been the routine.

It is simpler for staff to deal with one person at the start. We often turn to them and say, “We have sat for six months and we now need a report; go to it.” It is easier to focus it with the chair, then focus it with the steering committee, and then focus it with the committee. It has worked in the past and I think that is why it is here.

Senator Nancy Ruth: The problem I am trying to solve is that some chairs consistently refuse to call witnesses I suggest. That is not my experience with you, chair, but it does happen.

The Chair: That is not part of this item.

Senator Nancy Ruth: If the chair has the right to direct the Library of Parliament and the kind of research that the Library of Parliament does, it has the same impact. The chair contains and frames the knowledge that is presented.

I believe the Library of Parliament has far more power over committees than we are even aware of simply because they play this value-neutral stuff but, in fact, it is loaded with values and it is often contrary to the desire of this senator.

The Chair: That may be some experience that I am not aware of.

However, if you look back at item 3, which is not the item that we are discussing now, that item involves inviting witnesses. We have already passed that item. The subcommittee sets that agenda.

À mon avis, le personnel contractuel ou les employés de la Bibliothèque du Parlement sont toujours là pour l'ensemble du comité, et assurément pour le comité de direction. Je pense aussi que pour avoir recours à des services extérieurs, il faut obtenir l'accord du comité de direction. Les présidents ne peuvent à eux seuls modifier les contrats.

Le greffier : C'est exact.

La présidente : Sur le plan financier, si nous voulons recourir aux services de personnes qui ne sont pas rattachées à la Bibliothèque du Parlement, le comité de direction doit donner son approbation.

Le sénateur Nancy Ruth : Très bien.

Le sénateur Dallaire : Vers la fin de la septième motion, on peut lire que le sous-comité peut « faire appel aux services des experts-conseils dont le comité peut avoir besoin » dans le cadre de ses travaux. L'un est presque complémentaire à l'autre.

Je crois qu'en vertu de cette motion, nous pouvons notamment participer à l'orientation de la recherche.

La présidente : Le personnel de recherche prépare le rapport. Habituellement, le président jette un premier coup d'œil au rapport pour vérifier s'il est bien conforme à nos réflexions. Ensuite, le rapport est envoyé au comité de direction, qui y apporte des modifications et le renvoie ensuite au comité plénier. C'est le processus habituel.

Il est plus simple pour les membres du personnel de traiter avec une seule personne au début. Nous leur disons souvent : « Nous avons siégé durant six mois et nous avons maintenant besoin d'un rapport; allez-y. » Il est plus facile pour eux de travailler avec le président, puis avec le comité de direction et enfin, avec le comité. Cela a fonctionné dans le passé, et je crois que c'est la raison pour laquelle nous procédons ainsi.

Le sénateur Nancy Ruth : Le problème que je tente de résoudre, c'est que certains présidents refusent systématiquement de convoquer les témoins que je propose. Ce n'est pas le cas pour vous, madame la présidente, mais cela se produit parfois.

La présidente : Cela n'a rien à voir avec cette motion.

Le sénateur Nancy Ruth : Si la présidente a le droit d'orienter la Bibliothèque du Parlement et le genre de recherches qu'elle effectue, cela a le même impact. La présidente limite et encadre les connaissances qui sont présentées.

Je crois que la Bibliothèque du Parlement a beaucoup plus de pouvoir sur les comités que nous le pensons, simplement parce qu'elle se veut neutre, mais qu'en fait, il y a beaucoup de jugements de valeur qui teintent ses publications et qui vont souvent à l'encontre de ce que souhaitent les sénateurs.

La présidente : C'est quelque chose dont je ne suis pas au courant.

Toutefois, si nous retournons au troisième point, qui n'est pas la motion dont nous discutons actuellement, on y parle d'inviter les témoins. Nous avons déjà adopté cette motion. C'est le sous-comité qui établit le programme.

Senator Nancy Ruth: However, it is all part of a package for me. It is all about how you frame knowledge that is presented to senators.

I have a thing in for the Library of Parliament so I like to take a run at it whenever I have a chance — with due respect. I will talk to you later; I will leave it alone. No other senator has supported the amendment so I am happy to withdraw it at this time.

The Chair: If, at any time, you think we are not working collegially in the spirit of what this committee's subject matter is, let me know quickly.

Senator Nancy Ruth: I certainly will.

The Chair: Do I have a mover then?

Mr. Thompson: Senator Dallaire moved the motion.

The Chair: Is it agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Item 8 is the authority to commit funds and certify accounts:

That, pursuant to section 7, chapter 3:06 of the *Senate Administrative Rules*, authority to commit funds be conferred individually on the chair, the deputy chair and the clerk of the committee;

That, pursuant to section 8, chapter 3:06 of the *Senate Administrative Rules*, authority for certifying accounts payable by the committee be conferred individually on the chair, the deputy chair, and the clerk of the committee; and

That, notwithstanding the foregoing, in cases related to consultants and personnel services, the authority to commit funds and certify accounts be conferred jointly on the chair and deputy chair.

Is there a mover for that motion?

Senator Martin: I so move.

The Chair: Is it agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Item 9 is travel:

That the committee empower the Subcommittee on Agenda and Procedure to designate, as required, one or more members of the committee and/or such staff as may be necessary to travel on assignment on behalf of the committee.

Senator Nancy Ruth: I so move.

The Chair: Is it agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Next is item 10, designation of members travelling on committee business:

Le sénateur Nancy Ruth : Pour moi, cela fait partie d'un ensemble. Il s'agit de la façon dont vous encadrez le savoir qui est présenté aux sénateurs.

Il y a d'autres points que j'aimerais aborder en ce qui concerne la Bibliothèque du Parlement dès que j'en aurai l'occasion — cela dit en tout respect. Nous y reviendrons plus tard; je vais laisser cela de côté pour l'instant. Aucun autre sénateur n'a appuyé l'amendement, alors je vais le retirer sans problème.

La présidente : Si jamais vous pensez que nous ne travaillons pas avec collégialité dans l'esprit du sujet que le comité étudie, faites-le moi savoir rapidement.

Le sénateur Nancy Ruth : Certainement.

La présidente : Quelqu'un veut-il proposer la motion?

M. Thompson : Le sénateur Dallaire l'a proposée.

La présidente : Êtes-vous d'accord?

Des voix : D'accord.

La présidente : La huitième motion porte sur l'autorisation d'engager des fonds et d'approuver les comptes à payer :

Que, conformément à l'article 7, chapitre 3:06, du *Règlement administratif du Sénat*, l'autorisation d'engager des fonds du comité soit conférée individuellement à la présidente, à la vice-présidente et au greffier du comité;

Que, conformément à l'article 8, chapitre 3:06, du *Règlement administratif du Sénat*, l'autorisation d'approuver les comptes à payer au nom du comité soit conférée individuellement à la présidente, à la vice-présidente et au greffier du comité; et

Que, nonobstant ce qui précède, lorsqu'il s'agit de services de consultants et de personnel, l'autorisation d'engager des fonds et d'approuver les comptes à payer soit conférée conjointement à la présidente et à la vice-présidente.

Quelqu'un veut-il proposer cette motion?

Le sénateur Martin : J'en fais la proposition.

La présidente : Êtes-vous d'accord?

Des voix : D'accord.

La présidente : Voici la neuvième motion, qui se rapporte aux déplacements :

Que le comité autorise le Sous-comité du programme et de la procédure à désigner, au besoin, un ou plusieurs membres du comité, de même que le personnel nécessaire, qui se déplaceront au nom du comité.

Le sénateur Nancy Ruth : J'en fais la proposition.

La présidente : Êtes-vous d'accord?

Des voix : D'accord.

La présidente : Passons maintenant à la dixième motion, qui se rapporte à la désignation des membres qui voyagent pour les affaires du comité :

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to:

- 1) determine whether any member of the committee is on "official business" for the purposes of paragraph 8(3) (a) of the Senators Attendance Policy, published in the *Journals of the Senate* on Wednesday, June 3, 1998; and
- 2) consider any member of the committee to be on "official business" if that member is: (a) attending an event or meeting related to the work of the committee; or (b) making a presentation related to the work of the committee; and

That the subcommittee report at the earliest opportunity any decisions taken with respect to the designation of members of the committee travelling on committee business.

For the newer senators, this form is a relatively new addition. The motion is not to restrict us talking about the work we do on committees. However, if we undertake to go to a committee meeting, a convention or something else in an official capacity, we follow this process both for the compensation of expenses and attendance.

Is there a mover for that motion?

Senator Brazeau: I so move.

The Chair: Is it agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Item 11 is travelling and living expenses of witnesses:

That, pursuant to the Senate guidelines for witness expenses, the committee may reimburse reasonable travelling and living expenses for one witness from any one organization and payment will take place upon application, but that the chair be authorized to approve expenses for a second witness should there be exceptional circumstances.

May I have a mover?

Senator Nancy Ruth: I so move.

The Chair: Is it agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Item 12 is electronic media coverage of public meetings: that the Subcommittee on Agenda and Procedure be empowered to allow coverage by electronic media of the committee's public proceedings with the least possible disruption of its hearings at its discretion.

Senator Jaffer: I so move.

The Chair: Is it agreed?

Hon. Senators: Agreed.

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à :

- 1) déterminer si un membre du comité remplit un « engagement officiel » au sens de l'alinéa 8(3)a) de la politique relative à la présence des sénateurs, publiée dans les *Journaux du Sénat* du mercredi 3 juin 1998;
- 2) considérer qu'un membre du comité remplit un « engagement officiel » si ce membre : a) assiste à une activité ou à une réunion se rapportant aux travaux du comité; ou b) fait un exposé ayant trait aux travaux du comité; et

Que le sous-comité fasse rapport à la première occasion de ses décisions relatives aux membres du comité qui voyagent pour les affaires du comité.

Pour les nouveaux sénateurs, sachez que cette formule est un ajout relativement récent. Cette motion ne vise pas à nous empêcher de parler des travaux que nous effectuons au comité. Toutefois, si nous nous engageons à assister à une réunion du comité, à une conférence ou à un autre événement à titre officiel, nous devons suivre ce processus autant pour le remboursement des dépenses que pour la participation à l'événement.

Quelqu'un veut-il proposer cette motion?

Le sénateur Brazeau : Je la propose.

La présidente : Êtes-vous d'accord?

Des voix : D'accord.

La présidente : La onzième motion porte sur les frais de déplacement des témoins :

Que, conformément aux lignes directrices du Sénat gouvernant les frais de déplacement des témoins, le comité puisse rembourser les dépenses raisonnables de voyage et d'hébergement à un témoin par organisme, après qu'une demande de remboursement a été présentée, mais que la présidence soit autorisée à permettre le remboursement de dépenses pour un deuxième témoin du même organisme s'il y a circonstances exceptionnelles.

Est-ce que quelqu'un la propose?

Le sénateur Nancy Ruth : Je la propose.

La présidente : Êtes-vous d'accord?

Des voix : D'accord.

La présidente : La douzième motion porte sur la diffusion des délibérations publiques par médias d'information électronique : que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à permettre la diffusion de ses délibérations publiques par les médias d'information électronique, de manière à déranger le moins possible ses travaux, à sa discrétion.

Le sénateur Jaffer : J'en fais la proposition.

La présidente : Êtes-vous d'accord?

Des voix : D'accord.

The Chair: Item 13 is the time slot for regular meetings.

I understand it has been confirmed that the whips have allocated a time.

Mr. Thompson: The time slot is from 5 p.m. to 8 p.m.

The Chair: For this committee, it is from 5 p.m. to 8 p.m.

Senator Jaffer: That is not what I had been told. Senator Goldstein is still at the meeting of the Standing Senate Committee on Official Languages. We were told that we would negotiate and maybe start later. This committee could go from 7 p.m. to whatever time. If it starts at 5 p.m., then we are on two committees at the same time. The Official Languages Committee will be from 4 p.m. to 6 p.m. or 6:30 p.m.

Senator Nancy Ruth: May I ask Senator Jaffer if we can compromise and meet from 6 p.m. to 9 p.m.?

Senator Jaffer: Sure; I am fine with that.

Senator Nancy Ruth: Can you make the other committee if it were at that time?

Senator Jaffer: Senator Goldstein is at the Official Languages Committee. I spoke to Senator Chaput and she said she was trying to schedule that committee from 4 p.m. to 6 p.m.

The Chair: However, these times obviously are negotiated by the leadership. This committee time slot was from 5 p.m. to 8 p.m. and that is the understanding upon which we selected the actual time slots for our committees. Most of the other time slots are non-negotiable during the week, as I understand it. We could go back and ask for 6 p.m. to 9 p.m.

What do we do with this item? Do we pass a recommendation to meet from 6 p.m. to 9 p.m.?

Senator Jaffer: Did you say 6 p.m. or 6:30 p.m.?

Senator Nancy Ruth: I said 6 p.m., but I was only asking a question.

Senator Dallaire: As you recollect, Monday is a difficult day.

The Chair: Very difficult.

Senator Dallaire: The later we meet on Monday, the better it is for attendance. In consultation with other members, the later we can push it, the easier it may be, provided it is not unreasonable for witnesses. We do not want to bring them here at midnight; it is already complex enough because they will have to stay overnight.

La présidente : La treizième motion porte sur l'horaire des réunions régulières.

Je pense qu'il est confirmé que les whips nous ont réservé une plage horaire.

M. Thompson : L'horaire sera de 17 heures à 20 heures.

La présidente : Pour notre comité, l'horaire sera de 17 heures à 20 heures.

Le sénateur Jaffer : Ce n'est pas ce qu'on m'a dit. Le sénateur Goldstein n'est pas encore sorti de la réunion du Comité sénatorial permanent des langues officielles. On nous avait dit qu'il y aurait place à la négociation et que nous pourrions peut-être commencer un peu plus tard. Ce comité pourrait siéger de 19 heures jusqu'à je ne sais trop quelle heure. S'il commence à siéger à 17 heures, nous devons siéger à deux comités en même temps. Les séances du Comité des langues officielles se tiendront de 16 heures à 18 heures ou 18 h 30.

Le sénateur Nancy Ruth : Puis-je proposer un compromis au sénateur Jaffer, pour que nous nous réunissions de 18 heures à 21 heures?

Le sénateur Jaffer : Bien sûr, cela me conviendrait.

Le sénateur Nancy Ruth : Réussirez-vous à assister aux séances de l'autre comité si nous nous réunissons à cette heure-là?

Le sénateur Jaffer : Le sénateur Goldstein siège au Comité des langues officielles. J'ai parlé au sénateur Chaput, et elle m'a dit qu'elle allait essayer de faire en sorte que l'horaire de ce comité soit de 16 heures à 18 heures.

La présidente : Bien entendu, les leaders négocient nos horaires. L'horaire prévu pour notre comité était de 17 heures à 20 heures, et c'est selon cet horaire que nous avons choisi à quelle heure se réuniraient nos comités. La plupart des autres plages horaires sont non négociables durant la semaine, d'après mes informations. Cela dit, nous pourrions toujours essayer d'obtenir une salle de 18 heures à 21 heures.

Que faisons-nous de cette motion? Pouvons-nous adopter une recommandation dans le but de nous réunir de 18 heures à 21 heures?

Le sénateur Jaffer : Avez-vous dit 18 heures ou 18 h 30?

Le sénateur Nancy Ruth : J'ai dit 18 heures, mais je ne faisais que poser une question.

Le sénateur Dallaire : Si vous vous en rappelez bien, c'est compliqué le lundi.

La présidente : Très compliqué.

Le sénateur Dallaire : Le plus tard nous nous réunirons le lundi, le mieux ce sera pour les participants. Il faudra d'abord consulter les autres membres, mais plus nous pourrions commencer nos réunions tard, moins ce sera compliqué pour tout le monde, dans la mesure où nous ne dépassons pas les limites du raisonnable pour les témoins. Nous ne voulons pas les convoquer ici à minuit; ce sera déjà assez compliqué pour eux parce qu'ils devront passer la nuit ici.

It is hoped that we can finish at 9 p.m. but perhaps commence around 6:30 p.m. We usually do a solid 2 hours to 2.5 hours, with 3 hours possibly being more the exception.

I propose pushing the start to 6:30 p.m. I do not make that proposal flippantly because it affects flight plans. Speaking personally, if we meet at 6 p.m., the whole day is shot. If we start at 6:30 p.m., it will work more easily with taxis, et cetera.

The Chair: We have difficulty on Monday. That is why anyone who sits on a committee meeting on Mondays really makes a commitment. It is much easier to sit on a committee that meets on Tuesday, Wednesday or Thursday.

Nonetheless, meeting on Monday was the basis upon which two committees, one of them being this committee, were formed; on the condition that they met only on Monday.

If we meet for less than three hours, the difficulty as you know, Senator Dallaire, is that you have wanted to ask questions —

Senator Dallaire: I do not recall that. May I see the minutes?

The Chair: That is the beauty of having a long memory. That time slot necessitates that we have only two panels instead of three. That restriction already shortens our work. Most of the other committees have two time slots. They can have twice the number of witnesses to finish their studies or bills. If we move to 6:30 p.m., that time is all the we have for the week. Other committees sit twice during that time period.

I am hesitant to agree to anything less and I am hesitant to go beyond 9 p.m. On committees that sat beyond 9 p.m. we ended up having a problem with one or two people. Everyone becomes tired, and we have clerks who must start at 9 a.m. the next day on other committees, et cetera. I think this is why the time slot was 5 p.m. to 8 p.m.

However, if 6 p.m. to 9 p.m. suits people, that is fine. Some of us have trouble getting here, whether it is 6 p.m. or 6:30 p.m.

Senator Martin: On a personal note, I have trouble coming for 5 p.m. as I travel from Vancouver, British Columbia. For that reason, 6 p.m. works better for me as well.

The Chair: Are there any contrary points of view to starting at 6 p.m.?

Senator Dallaire: I may be AWOL for the first minutes of the committee meeting.

Nous pouvons espérer terminer à 21 heures, mais peut-être pourrions-nous commencer vers 18 h 30. Nous siégeons habituellement deux bonnes heures, deux heures et demie, rarement trois heures.

Je propose de repousser l'heure de réunion à 18 h 30. Je ne fais pas cette proposition à la légère, mais parce qu'il faut tenir compte des horaires de vol. Pour ma part, si nous nous réunissons à 18 heures, toute ma journée sera perdue. Si nous commençons à 18 h 30, il sera pour moi plus facile de me débrouiller avec les taxis et le reste.

La présidente : Le lundi pose toujours des difficultés. Quiconque siège à un comité le lundi manifeste un véritable engagement. Il est beaucoup plus facile de siéger à un comité qui se réunit les mardis, mercredis ou jeudis.

Quoi qu'il en soit, deux comités, dont le nôtre, ont été formés à la condition qu'ils se réunissent seulement le lundi.

Si nous nous réunissons moins de trois heures, le problème, comme vous le savez, monsieur Dallaire, c'est que vous voulez parfois poser des questions...

Le sénateur Dallaire : Je ne m'en rappelle pas. Est-ce que je peux voir le compte rendu?

La présidente : C'est là la beauté d'une longue mémoire. Cet horaire ne nous permet de convoquer que deux groupes plutôt que trois. Cette restriction limite déjà notre travail. La plupart des autres comités ont deux plages horaires. Ils peuvent recevoir deux fois plus de témoins pour terminer leurs études ou l'examen des projets de loi. Si nous repoussons le début de la séance à 18 h 30, il faut savoir que c'est tout le temps que nous aurons pendant la semaine. Les autres comités se réuniront deux fois pendant la même période.

J'hésite beaucoup à accepter moins que cela, tout comme j'hésite à siéger au-delà de 21 heures. Quand un comité siège après 21 heures, il y a toujours un problème pour une ou deux personnes. Tout le monde finit par être fatigué, et il y a des greffiers qui doivent commencer à 9 heures le lendemain matin pour assister d'autres comités, entre autres. Je pense que c'est la raison pour laquelle notre plage horaire est de 17 heures à 20 heures.

Cependant, s'il convient à tous de se réunir de 18 heures à 21 heures, c'est bon. Certains d'entre nous auront de la difficulté à se rendre ici, que nous nous réunissions à 18 heures ou à 18 h 30.

Le sénateur Martin : Personnellement, j'aurai de la difficulté à être là pour 17 heures puisque j'arrive de Vancouver, en Colombie-Britannique. Pour cette raison, il serait préférable pour moi aussi que nous nous réunissions à 18 heures.

La présidente : Est-ce que quelqu'un est contre l'idée que nous commençons à 18 heures?

Le sénateur Dallaire : Je serai peut-être absent les premières minutes de séance.

The Chair: I think we need to maintain the slot and see how our workload goes. If we shorten our slot, when we request our budget, the comment will come back, how long do you sit? We already have difficulty obtaining our fair share of resources when we sit for a three-hour period per week. Monday time slots have this dilemma. Whips asked members to consider this problem when they accepted this committee.

Is there a motion for 6 p.m. then?

Senator Nancy Ruth: Can I suggest that we ask the whips to approve the time slot of 6 p.m. to 9 p.m., try it for three sessions to see how that works with everyone's flight plans and then re-evaluate it?

The Chair: Personally, coming from Saskatchewan — not as far as British Columbia — it does not matter if it is 5 p.m., 6 p.m. or 7 p.m. because we do not have direct flights. I come in on Sunday. If I take the flight where I run from the airport, that flight is late inevitably. I have learned from past experience.

Is there an understanding that we meet from 6 p.m. to 9 p.m.?

Good evening, Senator Goldstein.

Senator Goldstein: I am sorry I came late. However, I was at a previous committee meeting that specifically raised this issue.

In the Official Languages Committee, we reached an understanding that it will sit from 5 p.m. to 7 p.m. and stop at 7 p.m. in the hope that this committee would then start at 7 p.m.

The Chair: No.

Senator Goldstein: Senator Jaffer and I are on two committees that conflict.

The Chair: I know. I do not know how to help you with that conflict. I was asked to sit on two committees at the same time and had to make a choice because they were not planning to move the times.

The difficulty is that starting at 7 p.m. means we meet until 10 p.m. I said before you came that we have intensive work to do. If we narrow our time slot to two hours, I do not think we can do it.

Each committee is different. The Official Languages Committee has a slightly different workload. It monitors different aspects. I will not prejudge how they do their work.

However, for our studies, one of the complaints in regard to the Convention on the Rights of the Child was how long the discussion went. Those discussions were long because we simply did not have time.

I think we will test the time slot of 6 p.m. to 9 p.m. If you must come late, we will try it out.

La présidente : Je pense que nous devons conserver cet horaire et voir quelle sera notre charge de travail. Si nous raccourcissons notre plage horaire, quand nous allons demander un budget, nous allons nous faire demander combien de temps nous siégeons. Nous avons déjà de la difficulté à obtenir notre juste part de ressources quand nous siégeons trois heures par semaine. C'est le problème de l'horaire du lundi. Les whips ont demandé aux membres d'en tenir compte avant d'accepter de faire partie du comité.

Bref, est-ce que quelqu'un propose une motion pour que nous commençons à 18 heures?

Le sénateur Nancy Ruth : Est-ce que je pourrais proposer de demander aux whips d'approuver l'horaire de 18 heures à 21 heures et de l'essayer pendant trois séances, après quoi nous pourrions voir comment cela se passe pour chacun, compte tenu des horaires de vol, puis réévaluer la situation?

La présidente : Pour ma part, je viens de la Saskatchewan, ce qui n'est pas aussi loin que la Colombie-Britannique, mais peu importe que nous nous réunissions à 17 heures, à 18 heures ou à 19 heures, parce que nous n'avons pas de vol direct. J'arrive le dimanche. Si je prends le vol qui m'oblige à courir pour arriver ici, le vol est inévitablement en retard. Croyez-en mon expérience.

Sommes-nous d'accord pour nous rencontrer de 18 heures à 21 heures?

Bonsoir, monsieur Goldstein.

Le sénateur Goldstein : Je m'excuse d'être en retard. Je participais à la réunion d'un autre comité, qui a débattu de la même question.

Au Comité des langues officielles, nous avons convenu de siéger de 17 heures à 19 heures, puis de nous arrêter à 19 heures, dans l'espoir que ce comité se réunisse à partir de 19 heures.

La présidente : Non.

Le sénateur Goldstein : Le sénateur Jaffer et moi siégeons à deux comités dont les horaires entrent en conflit.

La présidente : Je le sais. Je ne sais pas quoi faire pour vous aider à régler ce conflit. On m'a demandé de siéger à deux comités en même temps, et j'ai dû faire un choix parce qu'aucun des deux ne prévoyait changer d'horaire.

Si nous nous réunissons à 19 heures, nous siégerons jusqu'à 22 heures. J'ai souligné avant votre arrivée que nous avions beaucoup de pain sur la planche. Si nous limitons notre plage horaire à deux heures, je doute que nous arrivions à tout faire.

Cela varie d'un comité à l'autre. Le Comité des langues officielles a un volume de travail légèrement différent. Il s'occupe d'autres aspects. Je ne vais pas préjuger de sa façon de travailler.

Toutefois, en ce qui concerne nos études, on s'est plaint notamment de la durée des discussions entourant la Convention sur les droits de l'enfant. Ces discussions ont été longues simplement parce que nous avons manqué de temps.

Je pense que nous allons essayer de réserver le créneau de 18 à 21 heures pour ceux qui doivent arriver tard.

Senator Goldstein: Can we compromise and say 6:30 p.m.?

The Chair: I don't want to give up our time slot because we will have budget and other issues.

If I can maintain a three hour slot, that would be preferable.

Senator Goldstein: I spoke to Senator Comeau.

Senator Nancy Ruth: I suggested that we try this time slot for three weeks and see how difficult and possible it is for everyone. Nothing is perfect and there is nothing perfect here.

Senator Jaffer: We already have some members missing. That will be our challenge. This committee always has huge challenges with attendance because it is on a Monday. Speaking of those who are able to attend, it would help us if we were able to come from 6:30 p.m. to 9:30 p.m.

The Chair: Then, by inference, we are saying we will decrease our working load.

Senator Jaffer: No, we are still meeting for three hours.

The Chair: If we continue until 9:30, it is hard for some of us who fly seven or eight hours to arrive here to keep our wits about us.

Senator Goldstein: I understand.

The Chair: We have that problem.

Senator Dallaire: The aim is to have senators participate in the work of the committee, particularly if we end up with legislation. I think it is pertinent that we manoeuvre so that we ensure we have quorum because we are not a huge committee and we already know about the problems of membership and so on.

Since you went back to the history of the last couple of years, when I was a colonel, I came to the Defence Committee and we never left before ten o'clock on Tuesday nights.

We have willing members who are trying to make this committee work. However, bear in mind that 6:30 to 9:30 will be tough on the witnesses, too, who travel.

The Chair: I think it is extremely difficult. Some members are missing, so I do not know what we should do at this point.

Senator Nancy Ruth: I come from Toronto and it would be great if we could meet for 6 or 6:30.

Senator Jaffer: Let us try 6:30 to 9:30 and if we find it difficult, we will revisit it.

The Chair: That change must be subject to speaking with the leadership. The leadership are the ones I have had the conversations with. I am now receiving different information from them.

Le sénateur Goldstein : Pouvons-nous trouver un compromis et commencer à 18 h 30?

La présidente : Je préférerais m'en tenir à l'horaire dit parce que nous devons examiner le budget, entre autres.

J'aimerais mieux garder ce créneau de trois heures.

Le sénateur Goldstein : J'ai parlé au sénateur Comeau.

Le sénateur Nancy Ruth : J'ai proposé que nous essayions cette tranche horaire pendant trois semaines pour voir si cela pose ou pas des problèmes pour les membres du comité. Ici comme ailleurs, rien n'est parfait.

Le sénateur Jaffer : Certains membres manquent déjà à l'appel. Ce sera un défi pour nous. Ce comité a toujours de gros problèmes en ce qui concerne la présence des sénateurs, parce qu'il se réunit les lundis. Je dirais, pour ceux d'entre nous qui pourront y assister, qu'il serait préférable que la séance ait lieu de 18 h 30 à 21 h 30.

La présidente : À ce moment-là, nous devons diminuer notre volume de travail.

Le sénateur Jaffer : Non, car la séance durera quand même trois heures.

La présidente : Si nous poursuivons la réunion jusqu'à 21 h 30, ceux d'entre nous qui auront voyagé par avion pendant sept ou huit heures auront du mal à rester parfaitement alertes.

Le sénateur Goldstein : Je comprends.

La présidente : C'est un problème.

Le sénateur Dallaire : L'objectif est que les sénateurs participent aux travaux du comité, surtout si nous devons examiner des projets de loi. Je crois qu'il serait pertinent que nous nous efforcions d'avoir le quorum, parce que nous ne sommes pas un gros comité et que nous avons déjà des problèmes de participation, entre autres.

Étant donné que vous avez parlé de ce qui se faisait ces dernières années, permettez-moi de vous dire que lorsque j'étais colonel et que je siégeais au Comité de la défense, nous ne partions jamais avant 21 heures les mardis soir.

Nous avons des membres de bonne volonté qui s'efforcent de faire fonctionner ce comité. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que si nous siégeons de 18 h 30 à 21 h 30, ce sera aussi éprouvant pour les témoins qui sont appelés à voyager.

La présidente : C'est extrêmement difficile. Comme plusieurs membres sont absents, je ne sais plus quoi faire.

Le sénateur Nancy Ruth : Je viens de Toronto et j'apprécierais beaucoup que nous commençons à 18 heures ou 18 h 30.

Le sénateur Jaffer : Essayons de siéger de 18 h 30 à 21 h 30, et si c'est trop difficile, nous changerons.

La présidente : Dans ce cas, il faudra en discuter avec la direction. C'est avec elle que j'ai dû parlementer. Maintenant, elle m'envoie un message différent.

Senator Nancy Ruth: I want to reserve the right for the committee to slip in a witness if we need to hear a witness who cannot come in the evenings. It will need to be flexible.

Senator Jaffer: The steering committee decides that.

The Chair: Is there a consensus that we set our meeting time at 6:30 p.m. next week? In the meantime, I will consult with both leaderships to determine the operations and management. I am mindful that we are trying to accommodate all senators to the extent we can and not prejudice witnesses, staff or other senators. I need to canvass everyone to determine that balance.

We will meet at 6:30 p.m. next week if there is agreement. Is it agreed, honourable senators?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: I do not hear opposition from anyone. The time slot will be subject to review next week.

Senator Nancy Ruth: Do not expect dinner when you arrive here. We do not have any money.

The Chair: I have not gotten that far. Generally, when we had funds, we provided food early. However, not many people were eating it. I think we will again have a canvass to determine whether you wish dinner served before the meeting.

Having supper during the committee is difficult because we need the members here in due deference to the witnesses. If we are being televised, we cannot hear the clanking of forks and knives. I am told it is distracting. I do not want a situation whereby I am shopping and somebody says, "I saw you on television. Who was that person next to you eating?" It is not the image we want to project.

We will canvass at the meeting next week at 6:30 what we have in available resources for food.

Item 14 is other business. I do not intend to have a discussion today about our workload. However, I want to have a refresher course and a little update.

Senator Jaffer: I have not seen that information.

The Chair: There is nothing to see. It is a review of our old motions. I will finish and then if you have something to add, please do.

I will not talk about our workload today but I think it will be helpful to know what notices of motion were before the previous committee. The notices are being given out now. I will simply talk about them because they are not in the order in which I wanted to speak.

We started out with a reference on the international human rights machinery and it was a report called, *Promises to Keep: Implementing Canada's Human Rights Obligations*. It canvassed

Le sénateur Nancy Ruth : J'aimerais que le comité se réserve le droit d'entendre à un autre moment un témoin qui ne peut se libérer en soirée. Il faudrait faire preuve de souplesse.

Le sénateur Jaffer : Ce sera au comité directeur de le décider.

La présidente : Êtes-vous d'accord pour que nous fixions le début de la séance de la semaine prochaine à 18 h 30? En attendant, je vais consulter les deux directions pour déterminer le mode de fonctionnement et de gestion. J'ai conscience que nous essayons de rendre service à tous les sénateurs dans la mesure du possible, sans gêner les témoins, le personnel ou d'autres sénateurs. Je dois consulter tout le monde pour trouver un juste équilibre.

Si vous êtes d'accord, nous nous réunirons à 18 h 30 la semaine prochaine. Est-ce que cela vous convient, honorables sénateurs?

Des voix : Oui.

La présidente : Il ne semble pas y avoir d'opposition. L'horaire pourra être revu la semaine prochaine.

Le sénateur Nancy Ruth : Ne vous attendez pas à ce que le repas soit servi quand vous arriverez. Nous n'en avons pas les moyens.

La présidente : Je ne suis pas allée aussi loin. Normalement, lorsque nous avons des fonds, nous faisons venir les repas plus tôt, mais tout le monde ne mangeait pas. Je pense que nous devons encore consulter les gens pour savoir s'ils veulent qu'on leur serve à souper avant le début de la séance.

Prendre le repas pendant le comité est difficile parce que les membres doivent faire preuve de déférence à l'égard des témoins. Nous n'allons pas nous mettre à faire des bruits de fourchettes et de couteaux pendant une séance télévisée. C'est dérangeant. Je n'aimerais pas, pendant que je fais mon marché, que quelqu'un m'aborde pour me dire : « Je vous ai vue à la télé. Qui était cette personne en train de manger, assise à côté de vous? ». Ce n'est pas l'image que nous voulons projeter.

Nous allons demander, pour la séance de la semaine prochaine qui commencera à 18 h 30, de quelles ressources nous disposons pour les repas.

Le point 14 de l'ordre du jour proposé concerne les autres affaires. Je n'ai pas l'intention de discuter aujourd'hui de notre charge de travail. Néanmoins, j'aimerais une petite séance de mise à jour pour actualiser les connaissances.

Le sénateur Jaffer : Je n'ai pas vu cette information.

La présidente : Il n'y a rien à voir. C'est une révision de nos vieilles motions. Je vais conclure; ensuite, si vous voulez ajouter quelque chose, allez-y.

Je ne vais pas discuter de nos travaux aujourd'hui, mais je pense qu'il serait utile de savoir quels avis de motion ont été déposés devant le comité précédent. Ces avis sortent maintenant. Je vais simplement vous en parler parce qu'ils ne sont pas dans l'ordre dans lequel je voulais les présenter.

Nous avons commencé par une référence à l'appareil international en matière de droits de la personne dans un rapport intitulé : *Des promesses à tenir : Le respect des*

the international human rights machinery to ascertain Canada's compliance with these organizations, treaties, et cetera. The study was an omnibus study and, since that study, we have routinely introduced motions to keep that issue alive as and when we want to study it.

My proposal, at some point, is to reintroduce the same regular motion to continue that study. It has been a benefit to us because when the Human Rights Commission turned into a council at the United Nations, it was beneficial to have the authority to study it. The motion gives us that flexibility. It is also value-added for the work already done — we continue what we are doing.

The proposal on the United Nations Convention on the Rights of the Child is the same. The study was a long exhaustive one and the proposal is to introduce a motion to keep that study on our plate so we can continue to monitor the issue and have the value-added experience.

We also had the report that was prepared under Senator — help me out Senator Jaffer —

Senator Jaffer: It was Senator Maheu.

The Chair: Yes, Senator Maheu was the chair at the time. The initial report was entitled *A Hard Bed to Lie In: Matrimonial Real Property on Reserve*. Since then, we have tabled a few other reports as follow up, and I propose that we continue to follow up with this authorization.

Another major one is to examine issues of discrimination in the hiring and promotion practices of the federal public service. Last year, we broadened the motion to study the extent to which targets are being met to achieve employment equity and to examine labour market outcomes for minority groups in the private sector.

Originally, in this study, we started looking at discrimination only within the Public Service Commission of Canada. However, we have broadened it now to four target areas and we have produced reports. We found that there are issues overlapping with the private sector and so we broadened our study, primarily because Statistics Canada has prepared a broad-based questionnaire, based on a lot of the employment issues for the target groups that we were dealing with, within the Public Service Commission. A lot of valuable information is contained in that Statistics Canada questionnaire and we want to avail ourselves of that information.

I wish Senator Poy was here. She wanted us to study that broader issue of labour markets. Her particular emphasis was on immigrant groups who have difficulty receiving credentials, as well as second generation immigrants. We need to complete that study, so I propose that we continue that one also. Next week we will speak about what is left to complete, et cetera.

obligations du Canada en matière de droits de la personne. Ce rapport portait sur l'appareil international en matière de droits de la personne et du respect par le Canada des exigences de ces organisations, des traités, et cetera. Il s'agissait d'une étude omnibus et, depuis qu'elle a été réalisée, nous avons régulièrement proposé des motions pour garder le dossier ouvert, au cas où nous voudrions nous pencher dessus.

D'une certaine manière, je propose de reprendre la même motion pour poursuivre cette étude. Cela nous a été profitable parce que lorsque la Commission des droits de la personne est devenue un conseil aux Nations Unies, c'était pratique d'avoir le pouvoir d'étudier la question. La motion nous donne cette possibilité. C'est également un plus pour le travail déjà réalisé — nous poursuivons ce que nous avons déjà commencé.

La proposition relative à la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant est la même. Il s'agissait d'une étude longue et approfondie, et la proposition consiste à déposer une motion pour garder cette étude à l'ordre du jour, afin que nous puissions suivre l'évolution du dossier et profiter d'une expérience supplémentaire.

Nous avons également le rapport préparé sous la direction du sénateur — aidez-moi sénateur Jaffer...

Le sénateur Jaffer : C'était le sénateur Maheu.

La présidente : Oui, à l'époque, c'était lui le président. Le rapport initial s'intitulait : *Un toit précaire : Les biens fonciers matrimoniaux situés dans les réserves*. Depuis, nous avons déposé plusieurs autres rapports de suivi, et je propose que nous continuions dans cette veine avec cette autorisation.

Il faut aussi se pencher sur les cas de prétendue discrimination dans les pratiques d'embauche et d'avancement de la fonction publique fédérale vis-à-vis des groupes minoritaires et faire l'examen des résultats de ces groupes sur le marché du travail dans le secteur privé.

Au départ, notre étude portait sur la discrimination pratiquée uniquement au sein de la Commission de la fonction publique du Canada. Nous avons ensuite étendu cette étude à quatre autres secteurs cibles et nous avons produit des rapports. Nous avons constaté que certains problèmes touchaient également le secteur privé, voilà pourquoi nous avons élargi notre étude; d'autant plus que Statistique Canada avait préparé un questionnaire généralisé à la lumière des nombreux problèmes d'emploi auxquels font face les groupes cibles que nous visons, au sein de la Commission de la fonction publique. Ce questionnaire de Statistique Canada contient beaucoup de renseignements intéressants que nous aimerions obtenir.

J'aurais aimé que le sénateur Poy soit ici. Elle souhaitait que nous étudions toute la question entourant les marchés de l'emploi et que nous mettions particulièrement l'emphase sur les groupes d'immigrants qui ont de la difficulté à obtenir leurs titres de compétences, ainsi que sur la deuxième génération d'immigrants. Il nous faut faire cette étude jusqu'au bout; je propose donc que nous la continuions aussi. La semaine prochaine, nous discuterons de ce qu'il reste à faire, et cetera.

The final one being circulated for your information is human trafficking. This committee indicated this issue would be the subject of its next significant study, and we put through a plan of action with a budget. Unfortunately, we shut down in June and did not come back to it, but the study was to be an extensive, detailed report of all issues of human trafficking, with particular emphasis as noted in this motion.

This study is new. Others are ongoing, and I will make a plea to continue them to completion. We started talking about this study two years ago, and then passed it last year. Since then, I went to the World Congress III Against Sexual Exploitation of Children and Adolescents in Rio de Janeiro, representing the government — not the Senate — where all issues of human trafficking were discussed. The question is, do we continue with this study — because so much has happened and so much information is out there now, prepared by others? Will we be repeating what others have done?

Second, is there something more current within human trafficking that we can study as a first tranche to determine whether we should do more?

Finally, we have new members — some of us who are older members have new ideas from time to time — and now is the time to talk about new ideas.

The others are ongoing studies. I think we can manage them within our caseload, but a new significant study will need to be either some part of human trafficking or any other human rights issue.

Rather than discussing this subject tonight to any extent, I ask members to think about what they wish to study, because we have now had time to reflect. It can be human trafficking or part of it — if anyone proposes that — or any other study. If we can give our clerk, Adam Thompson, the subject matter that we wish to discuss — not in detail — by the end of the week, the steering committee can look at it quickly to see if there are any similarities, et cetera. Then we can come back next week for an exhaustive discussion about our workload: whether we continue the ones we have — which I will make a plea for but you may have a different opinion — or any new topics. That review is for your information.

Senator Jaffer: It would be fair if we gave new members a copy of the study. The study is extensive. Then they will know what we have been studying.

The Chair: If you agree, my proposal is that, after we circulate all the reports relating to these subjects — and there have been several of them — new members will have the opportunity to meet with me, or any of us who were there, anytime during the week to be brought up to speed on any subject matter.

Le dernier document que vous avez reçu pour information concerne le trafic des personnes. Le comité avait indiqué que cette question ferait l'objet de sa prochaine grande étude, et nous avions présenté un plan d'action assorti d'un budget. Malheureusement, nous sommes partis en juin et nous ne sommes pas revenus sur la question, mais cette étude devait être approfondie et traiter en détail de tous les aspects du trafic des personnes, et plus particulièrement de ce qui est indiqué dans cette motion.

Cette étude est nouvelle. D'autres sont en cours, et je voudrais que nous les menions à terme. Nous avons commencé à parler de cette étude il y a deux ans, mais nous nous sommes décidés à l'entreprendre l'année dernière. Depuis, j'ai assisté au troisième Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents qui s'est tenu à Rio de Janeiro, pour représenter le gouvernement — pas le Sénat —, et nous avons discuté de tous les problèmes entourant la traite des personnes. La question est de savoir si nous continuons cette étude, étant donné qu'il s'est passé beaucoup de choses et qu'il existe énormément d'informations préparées par d'autres sur le sujet. Allons-nous reproduire ce que d'autres ont fait avant nous?

Deuxièmement, y a-t-il quelque chose de plus actuel, dans la traite des personnes, que nous pourrions étudier en premier, avant de décider de poursuivre?

Enfin, nous avons de nouveaux membres — certains d'entre nous plus âgés ont parfois de nouvelles idées —, et il est maintenant temps de discuter d'idées novatrices.

Les autres sont des études en cours. Je pense que nous pouvons les traiter dans nos affaires courantes, mais toute nouvelle étude d'importance devra concerner la traite des personnes ou toute autre question relative aux droits de la personne.

Nous n'allons pas aborder cette question ce soir, mais je vais demander aux membres de réfléchir à ce qu'ils veulent étudier, parce que nous avons eu du temps pour y penser. Cela peut porter sur la traite des personnes en général ou un volet en particulier — si quelqu'un le propose — ou encore sur n'importe quel autre sujet. Si nous disons à notre greffier, Adam Thompson, quelle question nous aimerions aborder — dans les grandes lignes — d'ici la fin de la semaine, le comité directeur pourra l'examiner rapidement et voir s'il y a des similitudes avec d'autres, et cetera. Ensuite, la semaine d'après, nous pourrions discuter en détail de nos travaux et voir si nous poursuivons les études que nous avons entamées — ce à quoi je tiens, à moins que vous ayez une opinion différente là-dessus — ou si nous en entreprenons de nouvelles. Ceci est pour votre information.

Le sénateur Jaffer : Ce serait important de donner une copie de l'étude aux nouveaux membres. Cette étude est vaste. Ça leur permettra de savoir ce que nous avons fait jusqu'à présent.

La présidente : Si vous êtes d'accord, je propose qu'après que nous aurons distribué des copies de tous les rapports concernant ces sujets — et il y en a beaucoup —, la semaine prochaine, les nouveaux membres viennent me rencontrer, ou aillent voir n'importe lequel d'entre nous qui était présent, pour être mis au fait de toute question les intéressant.

This is a good point to introduce Julian Walker, who is taking over from Laura Barnett as Library of Parliament analyst. Laura was with us right from the start on the Human Rights Committee, so she had a great wealth of experience. For some unknown reason she has decided to get married, and they are taking a two-year leave in Australia. Her work has been left with Julian and I think Julian has brought himself up to speed.

You can call any of us to bring you up to speed on any of the reports we have prepared. I encourage you to talk to Senator Dallaire, Senator Jaffer or Senator Poy, who have been on this committee for some time, so they will have studies. Senator Goldstein has been with us and is actively involved with the U.N. Human Rights Council. We can bring you up to speed. The reports are there, as well as any other background information. We can inundate you or be gentle with you, whichever you prefer.

Senator Goldstein: I have two comments and one question. My first comment is that the issue of human trafficking has been studied by a variety of organizations. The Council of Europe studied it in great depth and produced, with humility, an excellent report. I was involved with that report.

This issue has been studied from here to eternity. However, we have two unique circumstances in Canada that might justify a study, and I leave that to my colleagues for their consideration. The first is that the Aboriginal population of Canada is disproportionately represented in human trafficking. As I understand it, it is massive. We have an obligation to try to study that issue and try to make recommendations and observations.

The second, by way of an observation only, is that the Human Rights Council has given us a report about failings in our human rights. I do not want to enter into discussions today about the Human Rights Council's composition and the manner in which it operates. Senator Dallaire and I have had certain words already today. We are good friends but we have had discussions. The fact is that the report is there. It behooves us to take a close look and see what kind of dissecting we ought to do, who we should call to extend help to, and have those people help us see what can be done about that report and those failings that have been signalled to us. A good proportion of those failings relate to the way we deal with Aboriginal people, which I do not want to qualify. You know what I am talking about.

I want to suggest the following: We are all identified by names except for the clerk, the library researcher, the interpreters and the people who prepare the records here.

We are all people. I made this motion some years ago at the banking committee — and it was adopted — to identify these people by name as well.

C'est un bon moment pour présenter Julian Walker, qui remplace Laura Barnett comme analyste à la Bibliothèque du Parlement. Laura a commencé à travailler avec nous quand le Comité sur les droits de la personne a été créé; elle a donc acquis une très vaste expérience. Pour une raison que j'ignore, elle a décidé de se marier, et le couple a pris un congé de deux ans pour aller vivre en Australie. Laura a passé le flambeau à Julian, et je pense qu'il connaît déjà bien les dossiers.

Je vous invite à communiquer avec le sénateur Dallaire, le sénateur Jaffer ou le sénateur Poy qui siègent à ce comité depuis quelque temps déjà et qui auront ces études en main. Le sénateur Goldstein était aussi avec nous et il participe activement aux travaux du Conseil des Nations Unies sur les droits de la personne. Nous pouvons vous donner toute l'information nécessaire car nous disposons des rapports et autres documents connexes. Nous pouvons vous inonder ou vous ménager; à vous de décider.

Le sénateur Goldstein : J'ai deux commentaires et une question. Premièrement, je dirais que plusieurs organisations se sont penchées sur la question du trafic des personnes. Le Conseil de l'Europe l'a étudiée en profondeur et a produit, en toute humilité, un excellent rapport. J'y ai moi-même travaillé.

Cela fait une éternité qu'on étudie cette question. Néanmoins, il existe deux circonstances propres au Canada qui justifieraient une étude, et je laisserai le soin à mes collègues d'en décider. La première est que la population autochtone de notre pays est représentée de manière disproportionnée dans la traite des personnes. D'après ce que j'ai compris, c'est énorme. Nous avons l'obligation d'essayer d'étudier cette question et de faire des recommandations et des observations.

Deuxièmement, uniquement à titre d'observation, le Conseil sur les droits de la personne nous a transmis un rapport concernant nos manquements en la matière. Je ne vais pas lancer une discussion aujourd'hui sur la composition du Conseil sur les droits de la personne ni sur la manière dont il fonctionne. Le sénateur Dallaire et moi-même avons déjà eu des échanges à ce sujet aujourd'hui. Nous sommes de bons amis, mais nous avons certains désaccords. Le fait est que ce rapport existe. Il nous appartient de l'examiner attentivement, de voir les explications à donner et à qui nous devrions demander de l'aide pour savoir quoi faire concernant les manquements qu'on nous reproche. Une bonne partie de ces manquements concerne la façon dont nous traitons les Autochtones, que je ne veux pas qualifier. Vous savez de quoi je veux parler.

Permettez-moi de vous proposer la chose suivante : nous sommes tous identifiés par nos noms, à l'exception du greffier, de l'analyste de la Bibliothèque, des interprètes et du personnel qui prépare les délibérations.

Nous sommes tous des personnes. J'ai déjà déposé cette motion, il y a quelques années, au Comité des banques — et elle avait été adoptée —, pour que ces gens soient aussi identifiés par leur nom.

I made that motion a few minutes ago at the Standing Senate Committee on Official Languages and it was taken under advisement by the chair. I ask you to do the same, chair.

The Chair: Thank you. I will take it under advisement. I have asked the same question about clerks, et cetera.

As in the court system, it was their choice to have their designation rather than their name. Often, the clerk comes in and out if that clerk must slip out to another committee. I was told it was logistically easier this way, and the capacities rather than the names were more helpful to the witnesses and those who sit in on our hearings.

If the mood is for the names, I welcome it but there may be some reason that designations are more appropriate. We will go back and look at it.

Senator Goldstein: I note, chair, that you are designated both by office and by name. With respect, there is no reason why other people who work on this committee should not also be designated that way.

The Chair: That comment is fair. However, we have many committees, and we should have consistency from committee to committee. That is why the matter is “under advisement.”

Senator Goldstein: I am on a crusade for each committee.

The Chair: Good; that means you will go to about 12 committees.

Senator Nancy Ruth: It is my dream that when committees undertake a new study — or are thinking about new studies — that they do what Senator Goldstein did: Call in experts in the field — who know better than us — to say what would be value-added for us to do, rather than spin the wheels and grind the paper. I encourage that approach. If we send in suggestions to the steering committee before next week and they are circulated, can we also take the time to look at peoples’ proposals and invite in experts in the field to say that it would be neat if the Senate could look at this from this way, why and how?

The Chair: I should have responded to one thing Senator Goldstein said. The motion on the international machinery is there so that we can follow up on the council. If the motion is passed, the committee would have either a session or sessions for the follow-up on the council. That is the value of continuity. It would not be the last session; it would be the continuum.

The practice is to have a discussion amongst the senators about what topics are of interest and place priorities on the topics. Then, the steering committee determines where the value-added is or where witnesses can help us.

When we started the international machinery, it was the same process. We sat around the table. We had all kinds of ideas. Everyone had a different idea. There was some consensus that

J’ai fait la même chose, il y a quelques minutes, au Comité sénatorial permanent sur les langues officielles, et la motion a été prise en délibéré par le président. Madame la présidente, je vous demanderais d’en faire autant.

La présidente : Merci. Je vais le faire. J’avais posé la même question au sujet des greffiers, et cetera.

Comme cela se fait dans les tribunaux, ceux-ci avaient préféré être désignés par leur fonction plutôt que par leur nom. Souvent, le greffier passe d’un comité à un autre. On m’avait dit que c’était plus facile ainsi d’un point de vue logistique, et qu’il était plus utile d’utiliser la fonction que le nom pour les témoins et ceux qui assistent à nos audiences.

Si la mode est aux noms, je n’y vois aucun inconvénient, mais il semblerait qu’il y ait des motifs de préférer les fonctions. Nous allons examiner cela.

Le sénateur Goldstein : Madame la présidente, je remarque que vous êtes identifiée à la fois par votre nom et par votre fonction. Avec tout le respect que je vous dois, rien ne nous empêche d’en faire autant pour les autres personnes qui travaillent au sein de ce comité.

La présidente : C’est un commentaire pertinent. Toutefois, il y a de nombreux comités et nous devons assurer une certaine uniformité. Voilà pourquoi la question a été mise « en délibéré ».

Le sénateur Goldstein : Je fais la même croisade dans tous les comités.

La présidente : C’est bien; cela signifie que vous allez devoir vous occuper d’environ 12 comités.

Le sénateur Nancy Ruth : Mon souhait le plus grand est que lorsque les comités entreprennent une nouvelle étude — ou envisagent de le faire —, ils fassent comme le sénateur Goldstein : qu’ils invitent des spécialistes du domaine pour nous conseiller et nous dire ce qui constituerait une valeur ajoutée pour notre comité — car ils le savent mieux que nous. Ainsi, nous ne perdriions pas notre temps à tergiverser. Je suis favorable à cette approche. Si nous faisons des propositions au comité directeur d’ici la semaine prochaine, et qu’elles sont diffusées, nous pouvons également prendre le temps d’examiner les propositions des gens et d’inviter les experts à nous guider dans nos choix et nos travaux.

La présidente : J’aurais dû répondre à l’une des observations du sénateur Goldstein. La motion sur les mécanismes internationaux a pour objet de nous permettre de donner suite aux travaux du conseil. Si la motion est adoptée, le comité pourra tenir une ou plusieurs réunions sur les travaux du conseil. Il est important d’assurer une certaine continuité. Cette réunion ne serait pas considérée comme finale; elle tiendrait lieu de suivi.

Habituellement, les sénateurs discutent des thèmes qui les intéressent et dressent une liste des priorités. Le comité de direction détermine ensuite les sujets qui méritent d’être approfondis ou les domaines où l’apport des témoins peut être utile.

Quand nous avons lancé l’étude sur les mécanismes internationaux, nous avons suivi le même processus. Nous nous sommes réunis. Nous avons échangé des idées de toutes sortes.

Canadians were addressing human rights issues, but no one was looking at what we called the machinery. The machinery gives us our rights or takes them away, depending on whether we can go to the Canadian Human Rights Commission, et cetera.

In the first session, which I think was within three to six months, we brought in all the experts across Canada to discuss it because there had been no discussion. Some academics were working on it before we embarked on the full study.

That example takes the process to one extreme. We have often suggested to the steering committee: these are the ideas; see what priorities are within that subject matter, put them into a plan of action, cost out the plan and bring it back to the committee for approval. I hope we continue to follow that process.

Senator Dallaire: In presenting what will be done next week and looking at what we will study and report on, I think that the study or the preliminary work for the study on sexual exploitation was thrown in with the others. I wish to indicate to the chair and honourable senators that we have already gone down this road some distance. I was also invited to that conference but was not able to make it.

Trafficking is only one dimension of the problem. If you will notice, we are talking about sexual exploitation on the Internet. I sit on the national police services advisory board, a board that oversees all police services. The Internet is a real problem that people are fiddling with, depending on what province they live in and so on. There is that dimension.

Senator Goldstein mentioned operators involved with the sexual exploitation of children. I took over the ad hoc committee from Senator Landon Pearson. We have been looking at this incredible problem that has all kinds of gaps and people involved in all directions, from national to international non-governmental organizations. We are receiving all kinds of hits.

I contend that we might be able to tighten what we want to do, but I do not wish to see it thrown into the hopper of what we might do. I think we have already gone down that road, if I may indicate, and there is continuity of staff work plus the problem that is identified. We should look at it but maybe focus it and bring in people to give us notions on how to focus this work. Many people, starting with the commissioner of the RCMP and working our way down, would be more than willing to give us a bit of direction.

I plead that we take the time to refocus the study or phase it, and then if we want to undertake other studies, that is fine. Let us not necessarily throw it into the hopper and say, "well, maybe we will finish it."

Tout le monde avait des idées différentes. Nous avons conclu que les Canadiens prenaient au sérieux les enjeux liés aux droits de la personne, mais que personne ne s'intéressait aux mécanismes. Or, ces mécanismes servent à confirmer nos droits ou à les anéantir, selon que nous nous adressons à la Commission canadienne des droits de la personne, ainsi de suite.

Au cours de la première session, nous avons convoqué, sur une période de trois à six mois, des experts de toutes les régions du Canada, étant donné que la question n'avait fait l'objet d'aucune discussion. Certains universitaires avaient entrepris d'examiner le dossier avant que le comité ne décide d'en faire une étude approfondie.

Il s'agit là d'une approche parmi d'autres. Nous avons souvent dit au comité de direction : voici les idées; déterminez les aspects prioritaires du sujet d'étude; établissez un plan d'action, chiffrez les coûts de celui-ci et soumettez-le au comité, aux fins d'approbation. J'espère que nous allons continuer de suivre le même processus.

Le sénateur Dallaire : Je jette un coup d'œil à ce que nous allons faire la semaine prochaine, aux questions que nous allons examiner et qui vont faire l'objet d'un rapport, et je constate que l'étude ou les travaux préliminaires touchant l'étude sur l'exploitation sexuelle figurent au nombre des sujets énumérés. Je tiens à dire à la présidence et aux honorables sénateurs qu'une bonne partie du travail a déjà été effectuée. Je devais moi aussi assister à la conférence, mais je n'ai pas pu m'y rendre.

La traite des personnes ne représente qu'une dimension du problème. L'exploitation sexuelle sur Internet en est une autre. Je siège au conseil consultatif des services policiers, une entité qui encadre tous les services policiers. Internet est un problème sérieux auquel les gens essaient de s'attaquer, selon la province qu'ils habitent, ainsi de suite. C'est là un autre aspect qu'il faut considérer.

Le sénateur Goldstein a parlé des voyageurs qui sont impliqués dans l'exploitation sexuelle des enfants. J'ai remplacé le sénateur Landon Pearson à la tête du comité spécial chargé d'examiner ce dossier incroyable qui présente toutes sortes de lacunes et qui réunit des gens de partout, allant des organisations nationales aux organisations non gouvernementales internationales. Nous recevons une foule de demandes.

Nous pouvons peut-être limiter la portée de nos travaux, mais je ne voudrais pas que cette question se retrouve sur la liste des thèmes qui pourraient être abordés. Nous avons déjà fait beaucoup de travail dans ce domaine. Nous pouvons assurer une certaine continuité au niveau de l'effort de recherche. S'ajoute à cela le problème que j'ai mentionné. Nous devrions nous pencher là-dessus mais de façon plus précise, convoquer des gens qui pourraient nous conseiller à ce chapitre. De nombreuses personnes, en commençant par le commissaire de la GRC, seraient prêtes à nous fournir des conseils.

Nous devrions prendre le temps de réorienter l'étude, d'en définir les étapes. Ensuite, nous pouvons examiner d'autres thèmes si nous le souhaitons. Mais évitons de dire que nous allons « peut-être l'achever. »

The Chair: If I gave you that impression, it is not correct. The other studies are midway to completion.

Senator Dallaire: There is no problem.

The Chair: In fairness to the old committee, we had discussed and deliberated on the study of human trafficking, as you have stated.

However, this committee is new, with a new mandate, and we are the authors of our own fate here. We have new members with new perspectives on human rights. We have some members that are still going over the information. That is why we need a session. We cannot do it today.

I think members should reflect on human rights issues — international, national and local — that we in the Senate could or should study and bring to the attention of the public and the government. It is a public policy issue, a different perspective.

If members make the compelling case and convince their colleagues that we should study human trafficking, then that is what we will study. I think every senator should be afforded the opportunity to put forward what they want to study. Then, we will have a discussion and come to a collective decision on what we study. We have no choice on legislation. Pieces of legislation will come to us, and they take priority over the rest of the work.

The study is the collective will of this group. I am sure we can find some consensus, as we have in the past, to defer some things and do them later. It is a question of what we think is the priority now, and we will discuss that next week rather than starting a half debate today.

Senator Dallaire: Forgive me for making the point because there is continuity in the institution and in work effort. Respect for that work should be maintained.

The other thing is, if you remember when I started here, I had four or five projects. I have been working two years to bring this project to where it is. Therefore, I am 100 per cent for giving it some focus because it did not necessarily go the way I hoped it would.

Again, I feel ill at ease that we say simply, this one and others. I contend that we maybe accept this one, as we have these other ones, but give it another look to phase it, and then consider new ones. I have three others I want to table as well.

The Chair: There are no issues we can deal with legitimately and credibly in human rights. Therefore, it is a question of the will of the group; their expertise, their commitment and their time. We obviously work by consensus here. Every senator, when we come to the committee, comes with the same credibility. We all bring a different experience on human rights issues and other issues to the Senate. That is why I think we need to have a good discussion and

La présidente : Si c'est l'impression que je vous ai donnée, je m'en excuse. La première moitié des autres études est terminée.

Le sénateur Dallaire : C'est bien.

La présidente : Pour être juste envers l'ancien comité, nous avons discuté de l'étude sur la traite des personnes, comme vous l'avez mentionné.

Toutefois, ce comité est nouveau. Il a un mandat nouveau. Nous sommes maîtres de notre propre destinée. Le comité compte de nouveaux membres qui apportent un regard neuf sur la question des droits de la personne. Certains n'ont pas fini de lire les documents d'information. Voilà pourquoi nous devons tenir une réunion à ce sujet. Nous ne pouvons pas en discuter aujourd'hui.

Je pense que les membres devraient réfléchir aux enjeux touchant les droits de la personne — aux niveaux international, national et local — que nous pourrions ou devrions examiner et porter à l'attention de la population et du gouvernement. Il s'agit d'une question d'intérêt public à laquelle il faut apporter une perspective différente.

Si les membres arrivent à convaincre leurs collègues de la nécessité d'entreprendre une étude sur la traite des personnes, nous nous pencherons là-dessus. À mon avis, tous les sénateurs devraient avoir l'occasion de dire quels thèmes ils souhaitent aborder. Nous aurons ensuite une discussion et nous déciderons, ensemble, du sujet que nous voulons examiner. Pour ce qui est des mesures législatives, nous n'aurons pas le choix. Nous serons saisis de projets de loi et ils auront la priorité sur tout le reste.

C'est la volonté collective qui primera. Je suis certaine que nous nous entendrons, comme nous l'avons fait dans le passé, sur les questions dont nous voulons reporter l'étude. Nous devons déterminer quelles sont les priorités du comité. Nous en discuterons la semaine prochaine au lieu de commencer à en débattre sommairement aujourd'hui.

Le sénateur Dallaire : Excusez-moi d'insister là-dessus, mais il y a une certaine continuité au niveau de l'institution, de l'effort de recherche. Il faut tenir compte du travail qui a été accompli.

Par ailleurs, si vous vous souvenez bien, à mon arrivée, j'ai proposé quatre ou cinq projets. Cela fait deux ans que je pilote ce dossier-ci. Par conséquent, je crois que nous devons concentrer nos efforts là-dessus, car les choses ne se sont pas nécessairement déroulées comme je l'espérais.

Encore une fois, je ne me sens pas à l'aise à l'idée de dire, tout simplement, que nous allons nous pencher sur tel et tel sujet. Nous pouvons accepter d'examiner ce dossier-ci, étant donné qu'il y en a d'autres, d'en définir les étapes et ensuite d'en considérer de nouveaux. J'ai trois autres propositions à soumettre.

La présidente : Il n'y a aucune question touchant les droits de la personne que nous ne pouvons pas examiner de manière légitime et crédible. Tout dépend de la volonté du comité; des connaissances des membres, de leur engagement, du temps qu'ils sont prêts à consacrer au sujet. Nous travaillons par consensus. Tous les sénateurs qui siègent au sein du comité jouissent de la même crédibilité. Nous apportons tous une expérience différente

weigh each others' ideas and opinions. Then, we will see if we can find some collective way of dealing with our priorities. We want all the senators engaged, and I am sure that if we all come and make a good case, the others will hear us out.

I purposely have not put any of my issues forward here. I will wait for the round-table discussion, where I may or may not disagree with Senator Dallaire. I will ponder that issue.

Senator Dallaire: We have all these projects that are well underway and we have acquiesced to them already.

The Chair: No, we have not. I have suggested we continue them.

Senator Dallaire: Forgive me.

The Chair: If anyone after reflection does not want to proceed, they can make their case and it will be a collective decision.

Senator Dallaire: It is not a given.

The Chair: No, nothing is a given today.

Senator Jaffer: I know we will have this discussion next week, but most of us were on the previous committee, and we put in a lot of time on the trafficking study. I respect that you found out in Rio that a lot of this study has already been done.

It is important to see if the studies have been done in Canada. I do not know because I was not at Rio. It would be useful for the committee to know what you learned. As you remember, we all planned to go and then it did not happen. It would be helpful if you could share documents you received with us. You obviously have arrived at an opinion that we were not there for, so we do not know. It would be helpful to know what has been studied, and whether it has been studied in the Canadian experience.

I know this committee is new, with a new mandate, but some things we continue. It would be helpful to know what you learned and what happened. Then, at least, we are working on a level playing field.

The Chair: I have not formed an opinion. I do not want to leave that impression. In discussions you and I had, you said some of the territory had been covered and that is how I feel. Some of the territory has been covered. That is why I want a full discussion about what we can study. My only caution is that, when we studied the U.N. Convention on the Rights of the Child, the study was three years and we subsequently lost momentum because of the length of the study. My plea is that we study something we can start and end in a reasonable time.

dans le domaine des droits de la personne, entre autres. Voilà pourquoi il est nécessaire d'avoir une bonne discussion et d'évaluer les idées et les opinions des membres. Nous verrons ensuite si nous pouvons, ensemble, trouver un moyen d'aborder ces priorités. Tous les sénateurs doivent participer au débat. Je suis certaine que si nous présentons de bons arguments, les autres vont nous écouter.

J'ai délibérément évité de vous faire part des sujets qui m'intéressent. J'attendrai que nous tenions une table ronde. Je dirai à ce moment-là si je suis d'accord ou non avec le sénateur Dallaire. Je réfléchirai à la question à ce moment-là.

Le sénateur Dallaire : Nous avons toutes ces études qui ont déjà été entamées et que nous avons approuvées.

La présidente : Ce n'est pas ce que nous avons fait. J'ai proposé que le comité les poursuive.

Le sénateur Dallaire : Je vous demande pardon.

La présidente : Si un membre du comité décide, après réflexion, qu'il ne veut pas aller de l'avant avec une étude, il peut nous expliquer pourquoi et nous verrons ensemble ce qu'il convient de faire.

Le sénateur Dallaire : Il n'y a rien de décidé.

La présidente : Non.

Le sénateur Jaffer : Je sais que nous allons en discuter la semaine prochaine, mais la plupart d'entre nous faisaient partie de l'ancien comité. Nous avons passé beaucoup de temps à examiner le dossier de la traite des personnes. Je suppose que vous avez appris, à Rio, que cette question avait déjà fait l'objet d'un grand nombre d'études.

Or, il est important de voir si ces études englobaient le Canada. Je ne le sais pas, car je n'étais pas à Rio. Il serait utile que le comité sache ce que vous avez appris. Comme vous le savez, nous avions tous prévu y aller, mais ensuite, le voyage a été annulé. Il serait bon que vous partagiez avec nous les documents que vous avez reçus. Il est évident que vous vous êtes formé une opinion, sauf que nous n'étions pas là. Il serait utile de savoir quelles questions ont fait l'objet d'une étude, et si ces questions ont été examinées dans le contexte canadien.

Je sais que ce comité est nouveau, qu'il a un nouveau mandat, mais il y a des questions que nous continuons d'examiner. Il serait utile de savoir ce que vous avez appris, ce qui s'est passé. Cela nous permettrait, à tout le moins, de travailler sur un pied d'égalité.

La présidente : Je n'ai pas formé d'opinion. Je ne veux pas vous donner cette impression. Vous m'avez dit, quand nous nous sommes rencontrés, que certains aspects avaient déjà été examinés, que c'était là votre point de vue. Certains éléments avaient déjà été analysés. Voilà pourquoi je veux que nous discutons des études que nous pouvons réaliser. Une seule chose m'inquiète : lorsque nous nous sommes penchés sur la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, l'étude s'est échelonnée sur trois ans. Nous avons perdu de notre élan en raison de la longueur de l'étude. Je vous demande de choisir un sujet que nous pouvons examiner dans un délai raisonnable.

Senator Jaffer: I do not disagree with you on that point.

The Chair: That plea is regardless of whatever part of human trafficking or any other human rights issue you want.

Senator Jaffer: I am asking about the lessons that you learned at Rio. If you share them with us, then we can make a better informed decision.

The Chair: I will throw into the discussion my own opinions. I cannot give you the lessons learned in Rio because the report of Rio will come out, and in fairness to all the NGOs and others who were there, that report is someone else's compilation.

I have asked the clerk to obtain additional copies of the program. They gave me only one copy of the program, which was page after page of workshops on virtually every issue, some that I had not even thought of in human trafficking. The program is a compendium. If we decide to look at human trafficking, it is all there. Hopefully, we can have copies of that program.

I do not want to deflect our concerns with that report. I hope that members will come and make their case about what we should study — not only through witness comments but what in the essence in human trafficking you want to study. Make the case to honourable senators on this committee, and if it is for human trafficking, that is fine. If it is another issue, then let us have the same compassionate debate about that issue, too.

Senator Goldstein: May I make a suggestion along the lines of what you suggested, and what Senator Jaffer referred to as well.

I said earlier that the Council of Europe had undertaken a significant amount of studying on human trafficking. It occurs to me that if the clerk can speak to Philippe Méla, who probably has a copy in his files, and obtain a copy of the report on human trafficking by the council, that report will give us the outline of what the European community has undertaken. That information, I hope, will help us focus significantly on the Canadian aspects if we decide that we will deal with that issue.

Senator Nancy Ruth: I suggest, too, that either the Library of Parliament or the clerk contact Joy Smith, the member of Parliament from Winnipeg, who is the expert in the House of Commons on trafficking, and ask her what she sees as issues for Canada.

Senator Goldstein: That is an excellent idea.

The Chair: First, I think we should reflect on the whole human rights issue and where we want to dedicate our time.

Le sénateur Jaffer : Je suis d'accord avec vous sur ce point.

La présidente : Qu'il s'agisse d'un aspect de la traite des personnes ou d'un autre enjeu lié aux droits de la personne.

Le sénateur Jaffer : Je veux savoir ce que vous avez appris à Rio. Si vous partagez cette information avec nous, nous pourrions prendre une décision plus éclairée.

La présidente : Je peux vous faire part de mes opinions, mais je ne peux vous parler des leçons apprises à Rio, car le rapport de Rio n'a pas encore été publié. Pour être juste envers les ONG et les autres organismes qui étaient présents, ce rapport va être compilé par quelqu'un d'autre.

J'ai demandé au greffier de commander des exemplaires supplémentaires du programme. Je n'en ai qu'une copie. Le programme décrit, page après page, les ateliers qui ont été organisés sur presque tous les aspects de la traite des personnes, certains auxquels je n'avais même pas songé. Le programme est un recueil de textes. Si nous décidons de nous pencher sur la question de la traite des personnes, nous allons trouver dans ce document tous les renseignements dont nous avons besoin. J'espère que nous pourrions en obtenir d'autres exemplaires.

Je ne veux pas détourner l'attention des préoccupations que pourrait soulever ce rapport. J'espère toutefois que les membres vont nous dire quels sujets le comité, à leur avis, devrait examiner — en ne se fondant pas uniquement sur les observations des témoins —, quels aspects fondamentaux du phénomène de la traite des personnes ils souhaitent aborder. Présentez vos arguments aux honorables sénateurs du comité. Si vous plaidez en faveur de la thématique de la traite des personnes, eh bien soit. Si vous privilégiez un autre dossier, tenons un débat tout aussi passionné sur la question.

Le sénateur Goldstein : J'aimerais faire une suggestion, à la lumière de ce que vous venez de dire et aussi des propos du sénateur Jaffer.

J'ai dit plus tôt que le Conseil de l'Europe avait réalisé un grand nombre d'études sur la traite des personnes. Le greffier peut peut-être demander à Philippe Méla, qui en a probablement une copie dans ses dossiers, de lui fournir un exemplaire du rapport qu'a préparé le conseil sur la traite des personnes. Ce rapport va nous permettre d'avoir une idée des actions entreprises par la Communauté européenne dans ce domaine et nous aider, je l'espère, à diriger notre attention sur le volet canadien de la problématique, si nous décidons de nous pencher là-dessus.

Le sénateur Nancy Ruth : Je propose que la Bibliothèque du Parlement ou le greffier communique avec Joy Smith, députée de Winnipeg, qui se spécialise dans les questions touchant la traite des personnes. On pourrait lui demander quels sont, d'après elle, les enjeux pour le Canada.

Le sénateur Goldstein : C'est une excellente idée.

La présidente : Nous devrions d'abord nous pencher sur toute la thématique des droits de la personne et voir quels sont les aspects sur lesquels nous voulons nous concentrer.

We will leave it there for now. I ask you to give your subject matter of discussion to the clerk before the end of the week. We will go to other business now.

Senator Jaffer: Excuse me, please: If the clerk receives the items by the end of the week, it will be difficult for the steering committee to meet and discuss them.

The Chair: I am not sure that we can mandate a shorter time frame.

Senator Jaffer: I know, but perhaps we should think about what we do on Monday as the steering committee will not be able to meet before then.

The Chair: I am also mindful that we are at the end of February and the beginning of March. We will not do anything if we do not move a little faster.

Senator Jaffer: I understand that.

The Chair: Can we meet at some point?

Senator Jaffer: If it is at the end of the week and our committee meets on Monday, when will we meet?

The Chair: Can we meet on Monday? The meeting would not be for a decision but rather to see if there is some similarity in items. We can have a discussion about them. The alternative is to collate the ideas and send them to the entire committee, circumventing the steering committee and then have an open discussion on Monday. We do not need to settle on ideas on Monday, but if we do not start moving, the lack of inertia will take over.

Senator Nancy Ruth: Senator Jaffer and I will meet tomorrow about a study we are interested in. If we have that idea ready, can we send it to the clerk for you to circulate as soon as it comes in so we do not receive the information on Friday?

The Chair: Certainly.

Senator Nancy Ruth: If we can pull it off tomorrow, you can have it.

Senator Dallaire: I must be transparent. Next Monday, I am in Banff.

Senator Goldstein: Skiing again, are you?

Senator Dallaire: Flying in and flying out, but flying out will not have me here in time for the meeting. As you have indicated, there will be a discussion next week with a possible decision at the subsequent meeting.

The Chair: My hope is that we reach a point where we are at least focused on one topic next week. I am mindful that with the year passing by, we will not have anything underway. We need to call witnesses and go through a budget process. We need to go to the Senate, and we must be mindful of the fact that the Senate has the right to say yes or no to any of our decisions. Often, they have a discussion before they approve it. We then must come back, make a plan and go through the budget process. I am afraid the

Nous allons nous en tenir à cela pour l'instant. Je vous invite à soumettre vos suggestions au greffier d'ici la fin de la semaine. Nous allons maintenant passer à autre chose.

Le sénateur Jaffer : Excusez-moi. Si le greffier reçoit les suggestions d'ici la fin de la semaine, il sera difficile pour le comité de direction de se réunir et d'en discuter.

La présidente : Je ne pense pas que nous puissions exiger qu'ils le fassent plus rapidement.

Le sénateur Jaffer : Je sais, mais nous devrions peut-être réfléchir à ce que nous allons faire lundi, étant donné que le comité de direction ne peut se réunir avant cela.

La présidente : Je sais aussi que le mois de février tire à sa fin et que mars est à nos portes. Nous n'accomplirons rien si nous ne bougeons pas plus vite.

Le sénateur Jaffer : Je comprends.

La présidente : Pouvons-nous nous réunir à un moment donné?

Le sénateur Jaffer : S'ils doivent les soumettre d'ici la fin de la semaine et que le comité se réunit lundi, quand allons-nous nous rencontrer?

La présidente : Pouvons-nous le faire lundi? Il ne s'agirait pas de prendre une décision, mais de voir si les sujets d'étude se recourent. Nous pouvons en discuter. Autrement, nous pouvons compiler les idées, les soumettre aux membres du comité, sans passer par le comité de direction, et aborder la question lundi. Il n'est pas nécessaire que nous prenions une décision ce jour-là, mais si nous ne commençons pas à bouger, nous allons pêcher par inertie.

Le sénateur Nancy Ruth : Je dois rencontrer le sénateur Jaffer, demain, pour discuter avec lui d'une étude qui nous intéresse tous les deux. Pouvons-nous, si nous sommes prêts, soumettre notre idée au greffier pour que vous puissiez la communiquer aux autres le plus rapidement possible? De cette façon, nous recevrons l'information avant vendredi.

La présidente : D'accord.

Le sénateur Nancy Ruth : Si nous arrivons à développer notre idée demain, nous vous la soumettrons.

Le sénateur Dallaire : Je tiens à dire que lundi prochain, je serai à Banff.

Le sénateur Goldstein : Pour faire encore du ski?

Le sénateur Dallaire : Je ferai l'aller-retour dans la journée, mais je n'arriverai pas à temps pour la réunion. Comme vous l'avez indiqué, le comité en discutera la semaine prochaine. Il prendra peut-être une décision au cours de la réunion ultérieure.

La présidente : J'espère que nous arriverons à nous entendre sur un sujet, à tout le moins, la semaine prochaine. Je sais que le temps file et que nous n'avons entamé aucune étude. Nous devons convoquer des témoins, préparer un budget, nous adresser au Sénat. Il ne faut pas oublier que le Sénat a le droit d'approuver ou de rejeter nos décisions. Souvent, il en discute avant de donner son approbation. Nous devons ensuite nous réunir, établir un plan, franchir les étapes du processus budgétaire. Le printemps

entire spring will be gone before we have a topic, and that gives me great concern regarding how long the lull has been since the last committee meeting.

I encourage members to move as quickly as possible, although I am in your hands if you cannot make a decision.

Senator Goldstein: To avoid losing time, since, sooner or later, we must deal with the Human Rights Council report, can we at least start on that report and suspend it if we must to deal with other things, but at least not waste the time now? I am particularly mindful of the time, frankly, because I terminate my service here all too quickly in May, and I want to get as much as I can under my belt.

Can I suggest that we start with a presentation on the approach of the Human Rights Council to us so as not to waste next Monday?

The Chair: First we must get our references through the Senate chamber.

Senator Goldstein: Yes; this would not be a study.

The Chair: We need an order of reference to bring witnesses to the committee, which is why I am pushing as quickly as I can, but then there are all these other impediments to go through.

Senator Goldstein: All right.

The Chair: I take your point; I agree. It is all so fresh, so I hope we can do that as quickly as possible.

May I now turn to other business?

We had Laura Barnett, our researcher, with us for a long time. I suggest — and I am sure you will concur — that we send a letter to Laura expressing our appreciation and gratitude for the many hours she put in with this committee. When we started this Human Rights Committee, which intended to undertake international and national studies, because the other house has a different way of approaching it, the library attempted to find someone with the expertise to cover that range entirely. It was virtually impossible. These people are very few. Laura had expertise in international law to a certain extent. I have seen her come from a master's level to a PhD level here. She is one of Canada's true experts on international machinery in the human rights field. Our reports have been able to withstand academic scrutiny as well as both public opinion and governmental scrutiny, and much of it is due to Laura's expertise and commitment. I ask if we can send the letter on behalf of the committee to her expressing our gratitude and wishing her well in her new venture in life.

Senator Goldstein: Absolutely.

sera déjà dernière nous et nous n'aurons pas encore choisi un sujet d'étude. Cette situation m'inquiète beaucoup, compte tenu du long délai qui s'est écoulé depuis la dernière réunion du comité.

J'encourage les membres à faire vite, quoique vous pouvez me consulter si vous n'arrivez pas à vous décider.

Le sénateur Goldstein : Pour éviter de perdre du temps, et comme nous devons, à un moment donné, analyser le rapport du Conseil des droits de la personne, pouvons-nous, à tout le moins, examiner d'abord ce rapport et suspendre notre étude si nous sommes saisis d'autres dossiers? De cette façon, nous éviterons de perdre du temps maintenant. Il s'agit, pour moi, d'un point important, car mon mandat va très bientôt prendre fin en mai. J'aimerais abattre le plus de travail possible.

Pouvons-nous commencer par voir quelle est l'approche adoptée par le Conseil des droits de la personne, pour éviter de perdre du temps lundi prochain?

La présidente : Nous devons d'abord obtenir un ordre de renvoi du Sénat.

Le sénateur Goldstein : C'est vrai. Il ne s'agit pas, ici, d'une étude.

La présidente : Il nous faut un ordre de renvoi pour convoquer des témoins. J'essaie d'accélérer les choses, mais il y a toutes ces autres démarches que nous devons entreprendre.

Le sénateur Goldstein : D'accord.

La présidente : Mais vous avez raison. Nous commençons à peine nos travaux. J'espère que nous pourrions l'obtenir le plus vite possible.

Puis-je maintenant aborder d'autres points?

Laura Barnett, notre attachée de recherche, a travaillé pour le comité pendant très longtemps. Je propose — et je suis certaine que vous allez être d'accord — que nous envoyions une lettre à Laura pour lui faire part de notre reconnaissance et de notre gratitude pour les nombreuses heures qu'elle a consacrées au comité. Le Comité des droits de la personne, quand il a vu le jour, avait l'intention de réaliser des études de portée nationale et internationale, puisque l'autre Chambre, elle, abordait la question sous un angle différent. La Bibliothèque a essayé de trouver quelqu'un qui possédait de vastes connaissances en la matière. C'était une tâche presque impossible. Ces spécialistes sont très rares. Laura avait certaines compétences en droit international. Je l'ai vu passer, ici, du niveau de la maîtrise au niveau du doctorat. Elle figure parmi les grandes spécialistes que compte le Canada des mécanismes internationaux touchant les droits de la personne. Nos rapports ont résisté à l'examen des universitaires, de l'opinion publique et du gouvernement, et nous devons cela, en grande partie, aux connaissances et au dévouement de Laura. J'aimerais lui envoyer une lettre, au nom du comité, pour lui faire part de notre gratitude et pour lui souhaiter bonne chance dans sa nouvelle vie.

Le sénateur Goldstein : Bien entendu.

The Chair: Also, I want to send a letter of gratitude to Jessica Richardson, our previous clerk; she was not with us for long but she was dedicated to the task, and I think she now has other duties and other committees. We would be amiss if we did not also express our gratitude to Jessica. Are senators agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you, and welcome to the new team.

Senator Nancy Ruth: Can someone give a history of this room for the new senators? I cannot provide it because I cannot exactly remember but Prime Minister Trudeau did something here that was significant.

The Chair: We will attempt to give that history next time. We did it for a while when this room was opened. Every time a committee was televised we would have a little historic lesson but I am not the one to give it properly.

We will adjourn, if there is nothing else. We will meet at 6:30 p.m. next Monday.

(The committee adjourned.)

La présidente : Par ailleurs, je veux envoyer une lettre de remerciements à Jessica Richardson, l'ancienne greffière du comité. Elle n'a pas passé beaucoup de temps avec nous, mais elle mettait beaucoup de cœur dans son travail. Je pense qu'elle remplit maintenant d'autres tâches auprès d'autres comités. Nous aurions tort de ne pas lui témoigner notre gratitude. Êtes-vous d'accord?

Des voix : Oui.

La présidente : Merci, et bienvenue à la nouvelle équipe.

Le sénateur Nancy Ruth : Est-ce que quelqu'un peut expliquer l'historique de cette pièce aux nouveaux sénateurs? Je ne peux pas le faire, car je ne sais plus exactement quand le premier ministre Trudeau a souligné, ici, un événement important.

La présidente : Nous essaierons de le faire à la prochaine réunion. Nous l'avons fait pendant un certain temps quand la salle a été inaugurée. Chaque fois qu'un comité tenait une séance télévisée, on donnait une petite leçon d'histoire, sauf que je ne suis pas en mesure de le faire.

S'il n'y a pas d'autres questions, nous allons suspendre les travaux. La prochaine réunion aura lieu lundi, à 18 h 30.

(La séance est levée.)



If undelivered, return COVER ONLY to:
Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5